

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 15 août 2017, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger et les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier, Claude Jean, Benoit-N. Legault et Nancy Roussel ainsi que la commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault.

Sont absentes les commissaires Isabelle Gaudreau, Marie-Hélène Parent, la commissaire parent pour les E.H.D.A.A. Chantal Coutu et la commissaire parent pour le secondaire Katie Sauriol.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 01.

Le président s'assure que la procédure de convocation a été respectée tel que requis par la Loi, notamment que cet avis a été transmis à tous les membres du conseil.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2017-08-1709 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 27 juin 2017 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions du public.
6. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 6.1 Structure administrative 2017-2018 : modification.
 - 6.2 Dépôt du plan d'effectif du personnel cadre.
 - 6.3 Représentant autorisé auprès de Revenu Québec.
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Nomination : direction de l'École de Ferme-Neuve et des Rivières.
 - 7.2 Nomination : direction adjointe à l'École Polyvalente Saint-Joseph.
 - 7.3 Nomination : autres directions.
8. Dépôt de documents.

9. Questions et commentaires des commissaires.
10. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2017

4.1 CC-2017-08-1710 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2017

La commissaire Joanie Thibault propose que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2017 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

7.1 Organisation scolaire 2017-2018

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, informe les membres que nous sommes toujours en attente d'une réponse du ministère concernant les maternelles 4 ans à Notre-Dame-du-Laus.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

6. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE :

6.1 CC-2017-08-1711 : STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2017-2018 : MODIFICATION

Description de la situation : La structure administrative a été révisée. La Commission scolaire est administrée par un conseil des commissaires. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le conseil des commissaires doit adopter la structure administrative.

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

ATTENDU l'accueil favorable au projet de modification de la structure administrative 2017-2018 des membres du conseil des commissaires siégeant au comité des ressources humaines;

ATTENDU la consultation de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), section Pierre-Neveu et de l'Association des directions d'établissement d'enseignement des Laurentides (ADEL), section Pierre-Neveu;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Jean

QUE soit adoptée la structure administrative 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les points 6.3 à 7.3 sont traités immédiatement.

6.3 CC-2017-08-1712 : REPRÉSENTANT AUTORISÉ AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC

Description de la situation : Suite à la demande de Revenu Québec, la Commission scolaire doit procéder à la mise à jour de son dossier et déterminer un signataire pour la déclaration de son représentant.

ATTENDU la demande de Revenu Québec;

ATTENDU la mise à jour du dossier du représentant de la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN);

ATTENDU qu'un signataire doit être déterminé pour les documents exigés par Revenu Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

DE NOMMER la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, signataire des documents exigés par Revenu Québec pour la désignation du représentant de la CSPN auprès de ce ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S) :

7.1 CC-2017-08-1713 : NOMINATION : DIRECTION DE L'ÉCOLE DE FERME-NEUVE ET DES RIVIÈRES

Description de la situation : Le poste de direction de l'École de Ferme-Neuve et des Rivières est vacant. Suite à la parution du concours C-03-16-17, nous devons pourvoir ce poste.

ATTENDU l'ouverture du concours C-03-16-17 pour le poste de direction de l'École de Ferme-Neuve et des Rivières;

ATTENDU la mise en place de la procédure prévue à la *Politique de gestion des gestionnaires* concernant un poste à pourvoir;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection des gestionnaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

QUE le conseil des commissaires nomme M^{me} Mylène Guénette à la direction de l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, poste à caractère défini à compter du 16 août 2017, et ce, jusqu'au 30 juin 2018, le tout conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2017-08-1714 : NOMINATION : DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JOSEPH

Description de la situation : Un poste de direction adjointe à l'École Polyvalente Saint-Joseph est vacant. Suite à la parution du concours C-04-16-17, nous devons pourvoir ce poste.

ATTENDU l'ouverture du concours de direction adjointe de l'École Polyvalente Saint-Joseph (EPSJ) C-04-16-17;

ATTENDU la mise en place de la procédure prévue à la *Politique de gestion des gestionnaires* concernant un poste à pourvoir;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection des gestionnaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

QUE le conseil des commissaires nomme M. Jean-François Pelletier à la direction adjointe de l'École Polyvalente Saint-Joseph, poste à caractère défini à compter du 16 août 2017, et ce, jusqu'au 30 juin 2018, le tout conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CC-2017-08-1715 : NOMINATION : AUTRES DIRECTIONS

Description de la situation : Le poste de direction de l'École Trois Sentiers doit être pourvu suite à la modification de la structure administrative.

ATTENDU la modification de la structure administrative;

ATTENDU que le poste de direction de l'École des Trois Sentiers est affecté par cette modification;

ATTENDU la mise en place de la procédure prévue à la *Politique de gestion des gestionnaires* concernant un poste à pourvoir;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection des gestionnaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

QUE le conseil des commissaires nomme M^{me} Vanessa Tessier à la direction de l'École des Trois Sentiers, poste à caractère défini à compter du 16 août 2017, et ce, jusqu'au 30 juin 2018, le tout conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Dépôt du plan d'effectif du personnel cadre

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, dépose le plan d'effectif. Des modifications sont demandées pour clarification.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Il n'y a aucun dépôt de document.

9. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

La commissaire Nancy Roussel sensibilise les membres sur le projet de maternelle 4 ans et le projet de garderie à Notre-Dame-du-Laus.

10. CC-2017-08-1716 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance à 19 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général

***PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 5 septembre 2017, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.*

Sont présents le président, Normand Bélanger et les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier, Claude Jean, Marie-Hélène Parent et Nancy Roussel ainsi que la commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault.

Sont absentes les commissaires Isabelle Gaudreau, Benoit-N. Legault, la commissaire parent pour les E.H.D.A.A. Chantal Coutu et la commissaire parent pour le secondaire Katie Sauriol.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, la directrice du Service des ressources humaines, M^{me} Manon Plouffe, et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 02.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2017-09-1717 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Joanie Thibault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 15 août 2017 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Demande de révision d'une décision 2017-138.
 - 7.2 Délégation à la direction générale dans le cadre de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.
8. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 8.1 Rapport de délégation de la période estivale.
 - 8.2 Confirmation à des postes de personnel cadre :
 - 8.2.1 Nomination : Contremaître mécanique.
 - 8.2.2 Nomination : Conseillère en gestion de personnel.
 - 8.3 Nomination : Coordinatrice/coordonnateur des services de l'enseignement.
 - 8.4 Calendrier des séances de travail.

- 8.5 Bourses aux écoles.
- 9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 9.1 Plan d'effectif : secteur de l'adaptation scolaire.
 - 9.2 Plan d'effectif : secteur des services de garde.
- 10. Information :
 - 10.1 Rapport de la présidence.
 - 10.2 Rapport du comité exécutif.
 - 10.3 Rapports de délégation ou de représentation :
 - 10.3.1 Comité de gouvernance et d'éthique.
 - 10.3.2 Comité de vérification.
 - 10.4 Rapport des commissaires parents.
 - 10.5 Rapport de la direction générale.
- 11. Période de questions du public.
- 12. Autre affaire :
 - 12.1 Rentrée scolaire.
- 13. Correspondance.
- 14. Dépôt de documents :
 - 14.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$.
 - 14.2 Code d'éthique et de déontologie des commissaires – Rappel.
- 15. Questions et commentaires des commissaires.
- 16. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AOUT 2017

4.1 CC-2017-09-1718 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AOUT 2017

La commissaire Nathalie Dallaire propose que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 aout 2017 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

4.2 7.1 Organisation scolaire 2017-2018

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, informe les membres qu'il y a une nouvelle maternelle 4 ans et une maternelle 5 ans à Notre-Dame-du-Laus.

9. Questions et commentaires des commissaires

La directrice générale, Mme Millaire, informe des démarches entreprises pour vérifier des adresses.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

Le point 9 est traité immédiatement.

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :

9.1 CC-2017-09-1719 : PLAN D'EFFECTIF : SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

Description de la situation : Le plan d'effectif du personnel régulier dans le secteur de l'adaptation scolaire, comportant, pour l'année scolaire 2017–2018, 15 postes à caractère cyclique à temps plein (plus de 75 % de tâche) et 72 postes à caractère cyclique à temps partiel (moins de 75 % de tâche), dont les rappels se sont fait entre le 21 et le 31 août 2017 jusqu'à leur mise à pied temporaire en juin 2018, doit être adopté annuellement.

VU le respect des dispositions de la convention collective, particulièrement des clauses 7-3.23 et 7-3.28 prévoyant les modalités de consultation et de dotation des postes;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nancy Roussel

D'ACCEPTER le plan d'effectif du personnel régulier dans le secteur de l'adaptation scolaire pour l'année scolaire 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 CC-2017-09-1720 : PLAN D'EFFECTIF : SECTEUR DES SERVICES DE GARDE

Description de la situation : Le plan d'effectif du personnel régulier dans le secteur des services de garde, comportant, pour l'année scolaire 2017–2018, 18 postes à caractère cyclique à temps plein (plus de 75 % de tâche) et 23 postes à caractère cyclique à temps partiel (moins de 75 % de tâche), dont les rappels se sont fait entre le 16 et le 22 août 2017 jusqu'à leur mise à pied temporaire en juin 2018, doit être adopté annuellement.

VU le respect des dispositions de la convention collective, particulièrement des clauses 7-3.36 et 7-3.37 prévoyant les modalités de consultation et de dotation des postes;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ACCEPTER le plan d'effectif du personnel régulier dans le secteur des services de garde pour l'année scolaire 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S) :

7.1 CC-2017-09-1721 : DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION 2017-138

Description de la situation : Le conseil des commissaires doit se prononcer sur une demande de révision d'une décision. Le comité de révision, formé des membres du comité de gouvernance et d'éthique, a étudié la demande et a entendu les représentations.

ATTENDU les données présentées sur l'organisation scolaire;

ATTENDU les arguments présentés par le parent;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

DE REFUSER la demande de révision de décision 2017-138.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2017-09-1722 : DÉLÉGATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DANS LE CADRE DE LA LOI FACILITANT LA DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS

Description de la situation : La divulgation des actes répréhensibles est un élément fondamental pour assurer l'intégrité de l'administration publique. À cet effet, une nouvelle loi a été adoptée créant des obligations aux commissions scolaires : *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (LQ 2016, c 34). Cette loi prévoit, pour les membres du personnel des organismes publics, la mise en place d'un système parallèle de divulgation au sein de leur organisme et auprès du Protecteur du citoyen, de façon à permettre au divulgateur de choisir le forum où communiquer les informations qu'il détient à l'égard d'un acte répréhensible. Les tiers peuvent également effectuer une telle divulgation en s'adressant directement au Protecteur du citoyen. Cette loi prévoit que le conseil des commissaires peut déléguer à la direction générale les fonctions devant être exercées par la personne ayant la plus haute autorité administrative au sein de la commission scolaire.

VU la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (LQ 2016, c 34);

VU la possibilité de déléguer à la direction générale les fonctions devant être exercées par la personne ayant la plus haute autorité administrative au sein de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Jean

DE DÉLÉGUER à la direction générale les fonctions devant être exercées par la personne ayant la plus haute autorité administrative au sein de la commission scolaire dans le cadre de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (LQ 2016, c 34) .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE :

8.1 RAPPORT DE DÉLÉGATION DE LA PÉRIODE ESTIVALE

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente son rapport.

8.2 CONFIRMATION À DES POSTES DE PERSONNEL CADRE :

8.2.1 CC-2017-09-1723 : NOMINATION : CONTREMAITRE MÉCANIQUE

Description de la situation : Monsieur Yves Lajeunesse occupe le poste de contremaître mécanique au Centre de formation professionnelle (CFP) de Mont-Laurier depuis le 22 juin 2016, poste à caractère défini d'un an jusqu'au 30 juin 2017.

ATTENDU QUE l'évaluation par le supérieur immédiat fait partie du processus usuel dans l'an 1 de la nomination d'un gestionnaire;

ATTENDU l'absence de monsieur Yves Lajeunesse pour les 25 dernières semaines;

ATTENDU QUE le supérieur immédiat n'a pu procéder à son évaluation;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

DE PROLONGER la période de probation de monsieur Yves Lajeunesse au poste de contremaître mécanique du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier jusqu'au 30 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2.2 CC-2017-09-1724 : NOMINATION : CONSEILLÈRE EN GESTION DE PERSONNEL

Description de la situation : Madame Marianne Giroux occupe depuis le 7 septembre 2016 le poste de conseillère en gestion du personnel, mais doit être confirmée dans ce poste suite à une évaluation par son supérieur immédiat.

ATTENDU QUE le supérieur immédiat a procédé à l'évaluation de madame Marianne Giroux;

ATTENDU une évaluation positive du supérieur immédiat;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nancy Roussel

DE NOMMER madame Marianne Giroux au poste de conseillère en gestion du personnel pour un terme indéfini.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 CC-2017-09-1725 : NOMINATION : COORDONNATRICE/COORDONNATEUR DES SERVICES DE L'ENSEIGNEMENT

Description de la situation : Suite à la nomination de la titulaire du poste de coordonnatrice des services de l'enseignement à un autre poste de gestionnaire et considérant que l'article 6.5.3 de la *Politique de gestion des gestionnaires* prévoit le remplacement pour une absence de plus de six (6) mois, nous avons procédé à l'affichage du concours C-01-17-18 pour le remplacement jusqu'au 30 juin 2018.

ATTENDU QUE la titulaire du poste de coordonnatrice des services de l'enseignement a été nommée à un autre poste de gestionnaire et que l'absence de la titulaire est de plus de six (6) mois;

VU l'article 6.5.3 de la *Politique de gestion des gestionnaires* qui prévoit le remplacement pour une absence de plus de six (6) mois;

ATTENDU QUE nous devons procéder à son remplacement jusqu'au 30 juin 2018;

ATTENDU l'affichage du concours C-01-17-18;

ATTENDU QUE le comité de sélection des gestionnaires s'est réuni pour procéder aux entrevues des candidats afin de procéder au remplacement du poste de coordonnateur ou coordonnatrice des services de l'enseignement;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

DE NOMMER madame Nancy Côté pour le remplacement au poste de coordonnatrice des services de l'enseignement jusqu'au 30 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 CALENDRIER DES SÉANCES DE TRAVAIL

Le calendrier des séances de travail est présenté par la directrice générale.

8.5 CC-2017-09-1726 : BOURSES AUX ÉCOLES

Description de la situation : Afin d'encourager l'excellence et la persévérance scolaire, le conseil des commissaires en collaboration avec le Regroupement des commissions scolaires des Laurentides souhaite souligner le rendement et le travail soutenu en accordant des bourses d'études aux élèves des différents secteurs de formation de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

ATTENDU la contribution financière du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides;

ATTENDU l'importance accordée à la persévérance scolaire par la Commission scolaire Pierre-Neveu;

ATTENDU l'importance d'encourager l'excellence et d'aider les jeunes à poursuivre leurs études;

ATTENDU l'importance de souligner le rendement scolaire et le travail soutenu;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ACCORDER les bourses suivantes pour un total de 3 500 \$ remis par le conseil des commissaires en collaboration avec le Regroupement des commissions scolaires des Laurentides pour l'année scolaire 2017-2018 :

Une bourse de 500 \$ pour l'excellence ou la persévérance à un élève du Centre Christ-Roi;

Une bourse de 500 \$ pour l'excellence ou la persévérance à un élève du Centre l'Impact;

Deux bourses de 500 \$ pour la persévérance à un élève ayant diplômé avant 20 ans du Centre de formation professionnelle;

Une bourse de 500 \$ pour l'excellence ou la persévérance à un élève de l'École Polyvalente Saint-Joseph;

Une bourse de 250 \$ pour l'excellence ou la persévérance à un élève de l'École du Méandre;

Une bourse de 250 \$ à un élève inscrit dans un parcours de formation d'un métier semi-spécialisé de l'École Polyvalente Saint-Joseph;

Une bourse de 250 \$ à un élève inscrit dans un parcours de formation d'un métier semi-spécialisé de l'École du Méandre ou du Centre l'Impact;

Une bourse de 250 \$ à un élève inscrit au Centre de formation en entreprise et récupération (CFER);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. INFORMATION :

10.1 Rapport de la présidence

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

10.2 Rapport du comité exécutif

Le procès-verbal du comité exécutif du 15 août 2017 est déposé.

10.3 Rapports de délégation ou de représentation :

10.3.1 Comité de gouvernance et d'éthique

Dépôt du compte rendu du 29 août 2017.

10.3.2 Comité de vérification

Dépôt du compte rendu du 29 mai 2017.

10.4 Rapport des commissaires parents

La présidente du comité de parents, M^{me} Joanie Thibault, résume la rencontre du 19 juin 2017.

10.5 Rapport de la direction générale

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente son rapport.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

12. AUTRE AFFAIRE :

12.1 Rentrée scolaire

La directrice générale informe les membres de la clientèle scolaire jeune et adulte ainsi que des changements à l'organisation scolaire.

13. CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance reçue.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

14.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$

La liste des chèques de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 mai au 15 août 2017 est déposée.

14.2 Code d'éthique et de déontologie des commissaires – Rappel

Le président, M. Normand Bélanger, demande aux membres de procéder à la mise à jour de leur déclaration d'intérêt.

15. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

CC-2017-09-1727 : MOTION DE FÉLICITATION

Le commissaire Claude Jean propose une motion de félicitation afin de souligner la qualité du travail effectué pour la réalisation du nouveau site Internet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. CC-2017-09-1728 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance à 20 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 3 octobre 2017, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger et les commissaires Nathalie Dallaire, Isabelle Gaudreau, Claude Jean, Benoit-N. Legault et Nancy Roussel ainsi que la commissaire parent pour les E.H.D.A.A. Chantal Coutu et la commissaire parent pour le secondaire Katie Sauriol la commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault.

Sont absents les commissaires Pierre Charbonneau, Stéphane Gauthier et Marie-Hélène Parent.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, la directrice du Service du secrétariat général, du transport et des résidences, M^e Jacinthe Fex, et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 01.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2017-10-1729 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 5 septembre 2017 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Autorisation à intenter des procédures judiciaires – recours collectif.
 - 7.2 Semaine des directions d'établissement scolaire.
 - 7.3 Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation.
 - 7.4 Évaluation de la direction générale.
 - 7.5 Attribution de noms à des salles du Centre Christ-Roi.
8. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 8.1 Bilan : Plan de travail de la direction générale 2016-2017.
 - 8.2 Plan de travail de la direction générale 2017-2018.

9. Information :
 - 9.1 Rapport de la présidence.
 - 9.2 Rapport du comité exécutif.
 - 9.3 Rapport de délégation ou de représentation :
 - 9.3.1 Comité d'évaluation de la direction générale.
 - 9.4 Rapport des commissaires parents.
 - 9.5 Rapport de la direction générale.
10. Période de questions du public.
11. Autre affaire.
12. Correspondance.
13. Dépôt de documents :
 - 13.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$.
 - 13.2 Rapport du Protecteur de l'élève.
14. Questions et commentaires des commissaires.
15. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017

4.1 CC-2017-10-1730 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017

La commissaire Nathalie Dallaire propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S) :

7.1 CC-2017-10-1731 : AUTORISATION À INTENTER DES PROCÉDURES JUDICIAIRES – RECOURS COLLECTIF

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu, à l'instar de la plupart des commissions scolaires au Québec, fait face à un recours collectif relativement aux frais chargés aux parents depuis l'année scolaire 2009-2010. L'assureur au risque de la commission scolaire, en tout temps pertinent, a clairement signifié sa position de négation de couverture dans ce dossier. Suivant étude et analyse du dossier, la position prise par l'assureur est sérieusement contestable. Dans cette dernière perspective, il est dans l'intérêt de la commission scolaire d'intenter contre l'assureur Intact tous les recours judiciaires appropriés afin de forcer ce dernier à exécuter l'ensemble de ses obligations contractuelles vis-à-vis la commission scolaire, et ce, dans les meilleurs délais.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu, à l'instar de 68 autres commissions scolaires, fait actuellement face à un recours collectif relativement aux frais chargés aux parents, le tout tel qu'il appert plus amplement du dossier de Cour portant le numéro 150-06-000007-138 dans le district judiciaire de Chicoutimi;

ATTENDU QUE l'assureur au risque de la commission scolaire (ci-après désigné Intact), en tout temps pertinent, a formellement signifié à la commission scolaire sa position de négation de couverture dans ce dossier;

ATTENDU QUE l'étude et l'analyse effectuées révèlent que la position prise par Intact au chapitre de la couverture d'assurance dans ce dossier est sérieusement contestable;

ATTENDU QUE, à la lumière de ce qui précède et de l'importante exposition économique de la commission scolaire dans ce dossier, qu'il est dans l'intérêt supérieur de la commission scolaire d'intenter contre Intact tous les recours judiciaires appropriés afin de forcer Intact à exécuter l'ensemble de ses obligations contractuelles vis-à-vis la commission scolaire, et ce, dans les meilleurs délais;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

D'AUTORISER la Commission scolaire à intenter tout recours visant à forcer les assureurs de la Commission scolaire à la défendre et à indemniser les demandeurs dans le cadre de l'action collective portant le numéro de Cour 150-06-000007-138.

DE MANDATER la direction générale à signer tout document permettant de donner effet et d'assurer la poursuite de ce mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2017-10-1732 : SEMAINE DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Description de la situation : La semaine des directions d'établissement scolaire se déroule du 16 au 20 octobre 2017.

ATTENDU QUE la semaine des directions d'établissement scolaire se déroule du 16 au 20 octobre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Chantal Coutu

D'EXPRIMER, au nom du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour la contribution essentielle du personnel de direction des établissements à la réussite des élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CC-2017-10-1733 : SEMAINE DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION

Description de la situation : La semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation se déroule du 20 au 24 novembre 2017.

ATTENDU QUE la semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation se déroule du 20 au 24 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Isabelle Gaudreau

D'EXPRIMER, au nom du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail qu'elles ou qu'ils accomplissent auprès de nos élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC-2017-10-1734 : AJOURNEMENT

Il est proposé par Benoit-N. Legault d'ajourner la séance, il est 19 h 18.

CC-2017-10-1735 : REPRISE DE LA SÉANCE

Il est proposé de retourner en séance du conseil, il est 19 h 37.

7.4 CC-2017-10-1736 : ÉVALUATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Description de la situation : Le conseil des commissaires doit procéder à l'évaluation de la direction générale annuellement. Pour ce faire, il a confié le mandat au comité d'évaluation de la direction générale composé de trois (3) de ses membres.

ATTENDU QUE le conseil des commissaires doit procéder annuellement à l'évaluation de la direction générale;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a mandaté trois (3) de ses membres pour former le comité d'évaluation de la direction générale;

ATTENDU QUE ledit comité s'est réuni le 19 septembre 2017 afin de procéder à l'évaluation de la direction générale;

ATTENDU la présentation du bilan du plan de travail 2016-2017 et du plan de travail 2017-2018 par la direction générale lors de cette rencontre;

ATTENDU la présentation en séance de travail du rapport d'évaluation de la direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité d'évaluation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Jean

D'APPROUVER le rapport d'évaluation de la direction générale comme présenté aux membres du conseil des commissaires.

DE DÉPOSER le rapport d'évaluation de la direction générale dans son dossier personnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 CC-2017-10-1737 : ATTRIBUTION DE NOMS À DES SALLES DU CENTRE CHRIST-ROI

Description de la situation : Dans le cadre du 90^e anniversaire du Centre Christ-Roi, il est proposé de marquer l'histoire et rendre hommage aux fondateurs de l'institution en nommant deux salles au nom de ces fondateurs. La salle des examens de l'éducation des adultes, le local 208, porterait le nom de Mgr-Joseph-Eugène-Limoges, en l'honneur du 2^e évêque de Mont-Laurier. On lui attribue l'initiative et la démarche administrative et politique qui a mené à la fondation de l'École normale de Mont-Laurier, aujourd'hui occupée par le Centre et la Résidence Christ-Roi. Également, il est proposé que le local 216 de la partie résidence du centre, utilisé pour les travaux pratiques et les devoirs des résidentes, soit nommé « Salle Sœur-Marie-de-Ste-Maximilienne » en l'honneur de la première supérieure de l'École normale. On lui reconnaît particulièrement la mise sur pied du programme pédagogique novateur de l'École normale qui valorisait le développement des compétences, de la culture générale et de la personnalité des futures institutrices.

ATTENDU QUE le Centre Christ-Roi célèbre son 90^e anniversaire cette année (1927-2017);

ATTENDU l'importance de laisser une trace de l'histoire du Centre et de ses fondateurs;

ATTENDU QUE le Centre Christ-Roi organise un évènement le 18 octobre 2017, dévoilant une exposition permanente de l'histoire du centre;

ATTENDU que l'édifice appartient à la Commission scolaire Pierre-Neveu et que son autorisation est préalable pour nommer officiellement des locaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

DE NOMMER au Centre Christ-Roi le local 208 « Salle Mgr-Joseph-Eugène-Limoges » et le local 216 « Salle Sœur-Marie-de-Ste-Maximilienne ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Une invitation est transmise aux membres concernant l'inauguration ainsi que la journée portes ouvertes du Centre d'éducation des adultes Christ-Roi.

8. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE :

8.1 BILAN : PLAN DE TRAVAIL DE LA DIRECTION GÉNÉRALE 2016-2017

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente son bilan pour l'année 2016-2017.

8.2 PLAN DE TRAVAIL DE LA DIRECTION GÉNÉRALE 2017-2018

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, dépose son plan de travail pour l'année 2017-2018.

9. INFORMATION :

9.1 Rapport de la présidence

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

9.2 Rapport du comité exécutif

Le procès-verbal du comité exécutif du 19 septembre 2017 est déposé.

9.3 Rapport de délégation ou de représentation :

9.3.1 Comité d'évaluation de la direction générale

Dépôt du compte rendu du 19 septembre 2017.

9.4 Rapport des commissaires parents

La présidente du comité de parents, M^{me} Joanie Thibault, résume la rencontre du 25 septembre 2017.

9.5 Rapport de la direction générale

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente son rapport.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

11. AUTRE AFFAIRE :

Il n'y a aucune autre affaire.

12. CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance.

13. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

13.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$

La liste des chèques de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 août au 15 septembre 2017 est déposée.

13.2 Rapport du Protecteur de l'élève

Dépôt du rapport du Protecteur de l'élève.

14. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Joanie Thibault se questionne sur son rôle dans certaines situations. Le président, M. Normand Bélanger, informe les membres sur le processus pour formuler une plainte.

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, souligne le départ à la retraite du secrétaire général, M. Claude Boudrias.

15. CC-2017-10-1738 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance à 20 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 7 novembre 2017, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger et les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier, Claude Jean, Benoit-N. Legault, Marie-Hélène Parent et Nancy Roussel ainsi que la commissaire parent pour les E.H.D.A.A. Chantal Coutu et la commissaire parent pour le secondaire Katie Sauriol.

Sont absentes la commissaire Isabelle Gaudreau et la commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault.

Sont également présentes la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, la directrice du Service des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux, et la secrétaire générale, M^e Jacinthe Fex.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 02.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, la secrétaire générale, M^e Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2017-11-1739 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2017 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Action collective – conférence du 20 octobre 2017.
 - 7.2 Action collective – implication du ministre de l'Éducation.
 - 7.3 Entente relative au service de garde de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles.
8. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 8.1 Nomination d'un représentant d'entreprise au sein du conseil d'établissement du CFP.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 9.1 Acceptation du rapport du vérificateur externe et du rapport financier.
10. Sujet(s) relatif(s) au Service du secrétariat général, du transport et des résidences :
 - 10.1 Désignation d'une nouvelle représentante au TACAL.

- 10.2 Désignation d'une nouvelle personne pour prêter assistance aux parents en cas de violence ou d'intimidation.
- 10.3 Désignation d'une nouvelle responsable de l'examen des plaintes.
- 11. Information :
 - 11.1 Rapport de la présidence.
 - 11.2 Rapport du comité exécutif.
 - 11.3 Rapport de délégation ou de représentation.
 - 11.4 Rapport des commissaires parents.
 - 11.5 Rapport de la direction générale.
- 12. Période de questions du public.
- 13. Autres affaires :
 - 13.1 Séance de travail du mois d'avril 2018.
 - 13.2 Élections municipales.
- 14. Correspondance.
- 15. Dépôt de documents :
 - 15.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$.
- 16. Questions et commentaires des commissaires.
- 17. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2017

4.1 CC-2017-11-1740 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2017

La commissaire Nathalie Dallaire propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 soit adopté tel qu'expédié par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

7.5 Attribution de noms à des salles du Centre Christ-Roi

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, résume la soirée du 90^e anniversaire du Centre d'éducation des adultes Christ-Roi au cours de laquelle se déroulait l'inauguration des noms attribués à deux (2) salles du centre. Environ 200 personnes ont participé à cette activité porte ouverte. L'objectif fixé a été atteint.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

Le point 9 est traité immédiatement.

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :

9.1 CC-2017-11-1741 : ACCEPTATION DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET DU RAPPORT FINANCIER

Description de la situation : La directrice générale soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires pour examen.

VU l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique* qui demande à la directrice générale de soumettre le rapport financier et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires pour examen;

ATTENDU la présentation du rapport financier 2016-2017 au comité de vérification par le vérificateur externe;

VU l'avis public publié conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Chantal Coutu

D'ACCEPTER le rapport du vérificateur externe et le rapport financier 2016-2017 de la Commission scolaire Pierre-Neveu pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S) :

7.1 ACTION COLLECTIVE – CONFÉRENCE DU 20 OCTOBRE 2017

CC-2017-11-1742 : OUVERTURE DU HUIS CLOS

Il est proposé par la commissaire Marie-Hélène Parent de poursuivre la séance à huis clos.

Compte tenu du conflit d'intérêts de certains commissaires, il est proposé aux membres de signer une renonciation ou de se retirer de la discussion.

La commissaire Nancy Roussel se retire du huis clos.

Les commissaires Chantal Coutu, Katie Sauriol, Marie-Hélène Parent, Stéphane Gauthier ainsi que Nathalie Dallaire signent la renonciation.

Présentation aux membres de l'état d'avancement du dossier.

Les membres dissertent entre eux.

CC-2017-11-1743 : FERMETURE DU HUIS CLOS

Il est proposé par le commissaire Stéphane Gauthier de mettre fin au huis clos.

Les membres conviennent d'une prise de décision ultérieure relativement à ce dossier.

7.2 CC-2017-11-1744 : ACTION COLLECTIVE – IMPLICATION DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION

Description de la situation : Dans le cadre de l'action collective, la Commission scolaire Pierre-Neveu souhaite l'implication financière et législative du ministre de l'Éducation.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN), tout comme 67 autres commissions scolaires au Québec, est visée par l'action collective sur les frais exigés des parents autorisée par la Cour supérieure le 6 décembre 2016;

ATTENDU QUE les fondements juridiques de l'action collective sur les frais exigés des parents reposent notamment sur la *Loi sur l'instruction publique* et les règlements applicables pouvant être modifiés uniquement par l'Assemblée nationale ou le gouvernement, sur proposition du ministre de l'Éducation;

ATTENDU QUE l'action collective a des implications financières importantes pour la CSPN et pourrait remettre en question la qualité et la diversité des services éducatifs dispensés aux élèves du territoire;

ATTENDU QUE les conclusions juridiques de l'action collective pourraient mettre en péril certains programmes de l'école publique favorisant la persévérance et la réussite scolaires, et ainsi remettre en question le financement de l'école publique;

ATTENDU QUE l'issue de l'action collective pourrait vraisemblablement placer la CSPN dans une situation budgétaire déficitaire, malgré la qualité de la gestion budgétaire des dernières années;

ATTENDU la réflexion nécessaire sur les pratiques souhaitées et sur le mode de financement de celles-ci, à laquelle la CSPN est désireuse de participer activement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

DE DEMANDER au ministre de l'Éducation de s'impliquer activement à la recherche d'une solution financière et législative relativement à l'action collective présentée à l'encontre de 68 commissions scolaires au Québec, et ce, dans un souci de maintien et de développement de l'école publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 ENTENTE RELATIVE AU SERVICE DE GARDE SITUÉ À SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

Le point est reporté à la prochaine séance du conseil des commissaires.

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

8.1 CC-2017-11-1745 : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT D'ENTREPRISE DE LA RÉGION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER

Description de la situation : l'article 102 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil des commissaires nomme les représentants des entreprises pour un mandat au sein du conseil d'établissement de la formation professionnelle.

VU l'article 102 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE monsieur François Racine de Louisiana-Pacific à décider de ne plus siéger au sein du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle (CFP) de Mont-Laurier;

ATTENDU la recommandation du directeur du CFP de Mont-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Marie-Hélène Parent

DE NOMMER monsieur Guy Leclerc de Groupe KTG pour siéger au sein du conseil d'établissement du CFP de Mont-Laurier pour l'année 2017-2018 en remplacement de monsieur Racine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DU TRANSPORT ET DES RÉSIDENCES :

10.1 CC-2017-11-1746 : DÉSIGNATION D'UNE NOUVELLE REPRÉSENTANTE AU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE (TACAL)

Description de la situation : Suite au départ à la retraite de M. Claude Boudrias, secrétaire général, la Commission scolaire Pierre-Neveu doit désigner un nouveau représentant au conseil d'administration du Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL).

ATTENDU QUE M. Claude Boudrias a été nommé représentant de la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) au conseil d'administration du Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) par résolution du conseil numéro CC-2013-02-1177;

ATTENDU QUE M. Claude Boudrias a pris sa retraite le 27 octobre dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

DE NOMMER M^e Jacinthe Fex, secrétaire générale, nouvelle représentante de la CSPN au conseil d'administration du TACAL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 CC-2017-11-1747 : DÉSIGNATION D'UNE NOUVELLE PERSONNE POUR PRÊTER ASSISTANCE AUX PARENTS EN CAS DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Description de la situation : Suite au départ à la retraite de M. Claude Boudrias, secrétaire général, la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) doit désigner une nouvelle personne pour prêter assistance aux parents en cas de violence ou d'intimidation ainsi qu'un nouveau substitut. De plus, afin de maintenir la récurrence des nominations, la CSPN convient de désigner les personnes nommées par leur fonction.

ATTENDU QUE M. Claude Boudrias a été nommé pour prêter assistance aux parents en cas de violence ou d'intimidation par résolution du conseil numéro CC-2012-12-1168;

ATTENDU QUE M. Normand Bélanger a été nommé comme substitut par résolution du conseil numéro CC-2012-12-1168;

ATTENDU QUE M. Claude Boudrias a pris sa retraite le 27 octobre dernier;

ATTENDU QUE M. Normand Bélanger a pris sa retraite du poste de directeur général le 30 juin 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Jean

DE DÉSIGNER le secrétaire général pour prêter assistance aux parents dans le cadre de l'article 96.12 de la *Loi sur l'instruction publique*.

DE DÉSIGNER la direction générale comme substitut pour prêter assistance aux parents dans le cadre de l'article 96.12 de la *Loi sur l'instruction publique*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 CC-2017-11-1748 : DÉSIGNATION D'UNE NOUVELLE RESPONSABLE POUR L'EXAMEN DES PLAINTES

Description de la situation : Suite au départ à la retraite de M. Claude Boudrias, secrétaire général, la Commission scolaire Pierre-Neveu doit désigner une nouvelle personne responsable de l'examen

des plaintes ainsi qu'un nouveau substitut. De plus, afin de maintenir la récurrence des nominations, la CSPN convient de désigner les personnes nommées par leur fonction.

ATTENDU QUE M. Claude Boudrias a été nommé responsable de l'examen des plaintes par résolution du conseil numéro CC-2012-06-1121;

ATTENDU QUE M. Normand Bélanger a été nommé comme substitut par résolution du conseil numéro CC-2012-06-1121;

ATTENDU QUE M. Claude Boudrias a pris sa retraite le 27 octobre dernier;

ATTENDU QUE M. Normand Bélanger a pris sa retraite du poste de directeur général le 30 juin 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Chantal Coutu

DE DÉSIGNER le secrétaire général responsable de l'examen des plaintes.

DE DÉSIGNER la direction générale responsable de l'examen des plaintes substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. INFORMATION :

11.1 Rapport de la présidence

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

11.2 Rapport du comité exécutif

Le procès-verbal du comité exécutif du 17 octobre 2017 est déposé.

11.3 Rapport de délégation ou de représentation :

Il n'y a aucun rapport de délégation ou de représentation.

11.4 Rapport des commissaires parents

La commissaire parent pour le secondaire, Katie Sauriol, résume la rencontre du 23 octobre 2017.

Madame Sauriol, se questionne sur l'existence d'une politique sur l'usage des drogues avec la venue de la Loi légalisant la marijuana. La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, ainsi que la secrétaire générale, M^c Jacinthe Fex, l'informent qu'une politique existe à cet effet.

11.5 Rapport de la direction générale

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente son rapport.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

13. AUTRES AFFAIRES :

13.1 Séance de travail du mois d'avril

Étant donné que la formation du conseil des commissaires avec Marc St-Pierre se tiendra le 20 février 2018 et que la prochaine séance de travail se tiendra le 17 avril, la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, suggère que cette dernière soit devancée au 20 mars.

13.2 Élections municipales

Le commissaire Pierre Charbonneau mentionne qu'il y a eu de gros changements au sein du conseil municipal de Ville de Rivière Rouge. Cela serait une opportunité pour M. Hugo Charbonneau, directeur du Service des ressources informatiques et matérielles, pour relancer le dossier sur les bacs.

14. CORRESPONDANCE

Trois correspondances sont déposées.

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

15.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$

La liste des chèques de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 septembre au 15 octobre 2017 est déposée.

16. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Il n'y a aucune question ni aucun commentaire des commissaires.

17. CC-2017-11-1749 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance à 20 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



M^{me} Jacinthe Fex, secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 28 novembre 2017, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger et les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Isabelle Gaudreau, Stéphane Gauthier, Claude Jean, Benoit-N. Legault et Marie-Hélène Parent ainsi que la commissaire parent pour le secondaire Katie Sauriol et la commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault.

Sont absentes la commissaire Nancy Roussel et la commissaire parent pour les E.H.D.A.A. Chantal Coutu.

Sont également présentes la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, et la secrétaire générale, M^e Jacinthe Fex.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 02.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, la secrétaire générale, M^e Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2017-11-1750 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Période de questions du public.
5. Enjeu(x) politique(s) :
 - 5.1 Action collective.
6. Questions et commentaires des commissaires.
7. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

5. ENJEU(X) POLITIQUE(S) :

5.1 ACTION COLLECTIVE

CC-2017-11-1751 : OUVERTURE DU HUIS CLOS

Il est proposé par la commissaire Nathalie Dallaire de poursuivre la séance à huis clos. Il est 19 h 10.

Présentation aux membres de la situation actuelle au sujet de l'Action collective ainsi que l'Appel en garantie concernant les assureurs de la commission scolaire.

Les membres dissertent entre eux.

Le commissaire Claude Jean se joint à la rencontre, il est 19 h 24

CC-2017-11-1752 : FERMETURE DU HUIS CLOS

Il est proposé par la commissaire Joanie Thibault de mettre fin au huis clos. Il est 19 h 26.

5.2 CC-2017-11-1753 : ACTION COLLECTIVE

Description de la situation : Dans le dossier de l'Action collective, les commissions scolaires ont dû forcer l'intervention des assureurs par un Appel en garantie. Il est donc convenu qu'aucune discussion de règlement avec les demandeurs ne sera entreprise par la commission scolaire tant qu'une entente au préalable ne sera pas conclue avec les assureurs.

ATTENDU la demande d'autorisation d'intenter une action collective introduite dans le district de Chicoutimi et portant le numéro de Cour 150-06-000007-138 à l'encontre de la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) et 67 autres commissions scolaires relativement aux frais chargés aux parents (ci-après l'« Action collective »);

ATTENDU le jugement de la Cour supérieure du district de Chicoutimi en date du 6 décembre 2016 autorisant l'exercice de l'Action collective;

ATTENDU la signification de la Demande introductive d'instance en action collective à la CSPN le 22 juin 2017;

ATTENDU QUE conformément à la police d'assurance responsabilité dont elle bénéficie, la CSPN a avisé ses assureurs de l'Action collective;

ATTENDU l'acte d'intervention forcée (Appel en garantie des assureurs responsabilité) déposé à la Cour le 30 octobre dernier à l'encontre des assureurs de la CSPN dans le dossier de l'Action collective;

ATTENDU QUE la CSPN désire que toutes discussions de règlement avec les demandeurs dans le présent dossier soient confidentielles et conditionnelles à une entente au préalable avec ses assureurs;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

DE MANDATER la secrétaire générale à informer les procureurs ad litem de la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN), soit le cabinet Morency société d'avocats, que la CSPN exige que toutes discussions de règlement avec les demandeurs dans le présent dossier soient conditionnelles à une entente au préalable avec ses assureurs visés par l'Appel en garantie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Il n'y a aucune question ni aucun commentaire des commissaires.

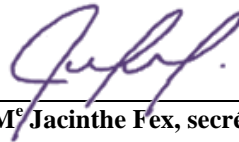
7. CC-2017-11-1754 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire parent Katie Sauriol propose la levée de la séance à 19 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



M^e Jacinthe Fex, secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 5 décembre 2017, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger et les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Isabelle Gaudreau, Stéphane Gauthier et Claude Jean ainsi que la commissaire parent pour les E.H.D.A.A. Chantal Coutu, la commissaire parent pour le secondaire Katie Sauriol et la commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault.

Sont absentes les commissaires Marie-Hélène Parent et Nancy Roussel.

Le commissaire Benoit-N. Legault assiste à la rencontre à compter de 19 h 38.

Sont également présentes la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, et la secrétaire générale, M^e Jacinthe Fex.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, la secrétaire générale, M^e Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2017-12-1755 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Joanie Thibault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbaux des séances du 7 et du 28 novembre 2017 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Semaine des enseignantes et des enseignants 2018.
8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 8.1 Période d'admission et d'inscription des élèves 2018-2019.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 9.1 Régime d'emprunts à long terme 2017-2018.
10. Sujet(s) relatif(s) au Service du secrétariat général, du transport et des résidences :
 - 10.1 Présidente d'élection.
11. Information :

- 11.1 Rapport de la présidence.
- 11.2 Rapports du comité exécutif.
- 11.3 Rapports de délégation ou de représentation :
 - 11.3.1 Comité de vérification.
 - 11.3.2 Comité consultatif des services aux E.H.D.A.A.
- 11.4 Rapport des commissaires parents.
- 11.5 Rapport de la direction générale.
- 12. Période de questions du public.
- 13. Autre affaire.
- 14. Correspondance.
- 15. Dépôt de documents :
 - 15.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$.
 - 15.2 Rapport annuel 2016-2017.
 - 15.3 Services éducatifs dispensés par chaque école 2018-2019.
 - 15.4 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2019.
 - 15.5 Liste des écoles et des centres 2018-2019.
 - 15.6 Actes d'établissement 2018-2019.
- 16. Questions et commentaires des commissaires.
- 17. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 7 ET DU 28 NOVEMBRE 2017

4.1 CC-2017-12-1756 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 7 ET 28 NOVEMBRE 2017

La commissaire Nathalie Dallaire propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2017 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2017 soient adoptés tels qu'expédiés par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2017 :

7.3 Entente relative au service de garde de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

Un suivi sera probablement à faire au début de l'année 2018 compte tenu de l'arrivée du nouveau conseil municipal.

13.2 Élections municipales

Une résolution sera à faire dans le dossier des bacs noirs afin de l'acheminer au nouveau conseil municipal de Ville de Rivière-Rouge.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Guy Croteau, trésorier au Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières (SPEHR), demande à recevoir la version électronique des documents versés aux séances du conseil des commissaires. M. Croteau reçoit déjà l'ordre du jour sans les pièces jointes par courriel.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S) :

7.1 CC-2017-12-1757 : SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS 2018

Description de la situation : La semaine des enseignantes et enseignants se déroulera du 5 au 9 février 2018. Nos enseignantes et enseignants ont la délicate responsabilité de permettre aux jeunes d'acquérir les connaissances indispensables à l'accroissement de leur potentiel et de leurs compétences. Ils sont responsables du développement des citoyennes et des citoyens de demain. C'est pourquoi la Commission scolaire veut leur faire savoir qu'elle est très consciente de l'importance de leur rôle et qu'elle leur est reconnaissante de leur apport constructif à la société d'aujourd'hui et de demain.

ATTENDU l'importance de valoriser et promouvoir le travail des enseignantes et des enseignants;

ATTENDU la grande qualité de l'enseignement qui se dispense dans nos établissements;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

D'EXPRIMER, au nom du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail que les enseignantes et enseignants accomplissent auprès de nos élèves jeunes et adultes lors de la semaine des enseignantes et enseignants qui se tiendra du 5 au 9 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES :

8.1 CC-2017-12-1758 : PÉRIODE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES 2018-2019

Description de la situation : La Commission scolaire a l'obligation annuellement de déterminer une période pour l'admission et l'inscription des élèves.

ATTENDU QUE la Commission scolaire a l'obligation annuellement de déterminer une période pour l'admission et l'inscription des élèves;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

QUE la période d'admission et d'inscription des élèves de la Commission scolaire Pierre-Neveu, pour l'organisation scolaire de l'année 2018-2019, soit du 1^{er} au 13 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :

9.1 CC-2017-12-1759 : RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME 2017-2018

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu doit, chaque année, procéder à l'adoption du Régime d'emprunts à long terme pour l'année scolaire à venir.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire Pierre-Neveu (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 13 317 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'instituer un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 8 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

1. **QU'**un régime d'emprunts en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le 30 septembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 13 317 000 \$, soit institué;
2. **QUE** les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :

- a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du Gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. **QU'**aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tiendra compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. **QU'**en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du Gouvernement du Québec, sera affectée d'une

hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

5. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

La direction générale;
La direction générale adjointe;
La présidence; ou
La direction du Service des ressources financières;

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. **QUE**, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DU TRANSPORT ET DES RÉSIDENCES :

10.1 CC-2017-12-1760 : PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Description de la situation : Suite au départ à la retraite de M. Claude Boudrias qui détenait le titre de président d'élection d'une durée indéterminée par résolution du conseil des commissaires CC-2004-06-120, la Commission scolaire doit procéder à la nomination d'une nouvelle présidente d'élection.

VU l'article 22 de la *Loi sur les élections scolaires* qui stipule ce qui suit : « *Le directeur général de la commission scolaire est d'office le président d'élection. Il ne peut refuser d'agir comme tel qu'avec l'autorisation du conseil des commissaires qui nomme alors une autre personne pour le remplacer.* »;

VU la résolution CC-2004-06-120 nommant M. Claude Boudrias à titre de président d'élection, et ce, pour une durée indéterminée;

ATTENDU le départ à la retraite de M. Boudrias;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

DE NOMMER, M^e Jacinthe Fex présidente d'élection pour la prochaine élection scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. INFORMATION :

11.1 Rapport de la présidence

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

11.2 Rapports du comité exécutif

Les procès-verbaux du comité exécutif du 7 et du 21 novembre 2017 sont déposés.

11.3 Rapports de délégation ou de représentation :

11.3.1 Comité de vérification

Le compte rendu de la rencontre du comité de vérification du 1^{er} novembre 2017 est déposé.

11.3.2 Comité consultatif des services aux E.H.D.A.A.

Le compte rendu de la rencontre ayant eu lieu le 15 novembre 2017 est déposé.

11.4 Rapport des commissaires parents

La présidente du comité de parents, M^{me} Joanie Thibault, résume la rencontre du 27 novembre 2017.

M^{me} Thibault informe les membres que le comité de parents possède maintenant une page Facebook et qu'il a été convenu qu'elle serait plus informative qu'interactive.

11.5 Rapport de la direction générale

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente son rapport.

La commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault demande à M^{me} Millaire s'il lui serait possible de présenter les résultats exceptionnels concernant la persévérance et la réussite scolaires lors de la séance du comité de parents qui se tiendra en janvier 2018.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

13. AUTRE AFFAIRE :

Il n'y a aucune autre affaire.

14. CORRESPONDANCE

Deux correspondances sont déposées.

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

15.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$

La liste des chèques de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 octobre au 15 novembre 2017 est déposée.

15.2 Rapport annuel 2016-2017

Le rapport annuel de l'année scolaire 2016-2017 est déposé.

15.3 Services éducatifs dispensés par chaque école 2018-2019

Dépôt du document pour consultation.

15.4 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2019

Dépôt du document pour consultation.

15.5 Liste des écoles et des centres 2018-2019

Dépôt du document pour consultation.

15.6 Actes d'établissements 2018-2019

Dépôt du document pour consultation.

16. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Il n'y a aucune question ni aucun commentaire des commissaires.

17. CC-2017-12-1761 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Benoit-N. Legault propose la levée de la séance à 19 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



M^e Jacinthe Fex, secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 6 février 2018, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger et les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier, Claude Jean, Benoit-N. Legault, Marie-Hélène Parent et Nancy Roussel ainsi que la commissaire parent pour les E.H.D.A.A. Chantal Coutu, la commissaire parent pour le secondaire Katie Sauriol et la commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault.

Est absente la commissaire Isabelle Gaudreau.

Sont également présentes la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, la directrice du service des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux, et la secrétaire générale, M^e Jacinthe Fex.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 03.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, la secrétaire générale, M^e Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2018-02-1762 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2017 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 7.1 Services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2018-2019.
8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 8.1 Offre de services financiers.
9. Information :
 - 9.1 Rapport de la présidence.
 - 9.2 Rapports du comité exécutif – 19 décembre 2017 et 16 janvier 2018.
 - 9.3 Rapport de délégation ou de représentation.
 - 9.4 Rapport des commissaires parents.
 - 9.5 Rapport de la direction générale.
10. Période de questions du public.

11. Autre affaire :
 - 11.1 Invitation pour les journées de la persévérance scolaire.
12. Correspondance.
13. Dépôt de documents :
 - 13.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$.
14. Questions et commentaires des commissaires.
15. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2017

4.1 CC-2018-02-1763 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2017

La commissaire Nathalie Dallaire propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2017 soit adopté tel qu'expédié par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

6. Période de questions du public

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, informe les membres que, suite aux vérifications effectuées par la secrétaire générale, M^e Jacinthe Fex, la demande de M. Guy Croteau de recevoir les pièces jointes à l'ordre du jour, avant la séance, est refusée.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES :

7.1 CC-2018-02-1764 : SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES POUR L'ANNÉE 2018-2019

Description de la situation : Les écoles établies par la Commission scolaire ne peuvent dispenser tous les services éducatifs prévus par le régime pédagogique adopté par le gouvernement. C'est annuellement que la Commission scolaire précise les services éducatifs.

VU l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à déterminer les services éducatifs dispensés par chaque école;

VU la consultation du comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ADOPTER les *Services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2018-2019*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :

8.1 CC-2018-02-1765 : OFFRE DE SERVICES FINANCIERS

Description de la situation : L'entente de service avec la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides et Desjardins Entreprises est échue. Cette entente de service était en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2010 et a été prolongée en 2013 sans aucune modification. Desjardins a procédé à l'analyse du dossier de la Commission scolaire à partir de l'historique des différentes transactions effectuées par notre organisme.

La nouvelle offre de services couvre la période de la date de la signature au 31 octobre 2020 et propose les mêmes produits et services que l'entente échue. Toutefois, annuellement à la date d'anniversaire, il y aura une révision du volume de transactions et advenant une variation de 20 % à la hausse ou à la baisse, l'entente pourrait être renégociée. De plus, les frais fixes mensuels requis sont modifiés à la baisse compte tenu d'une plus forte utilisation des produits automatisés au cours des dernières années. Le montant total de l'offre de service pour la période de 33 mois s'élève à 49 500 \$, soit 1 500 \$ par mois au lieu de 1 800 \$ par mois.

Selon l'article 37 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, un contrat de services financiers ou bancaires peut être conclu de gré à gré. Le Mouvement Desjardins est un partenaire de notre Commission scolaire depuis de nombreuses années. Il participe financièrement à plusieurs projets. De plus, les installations du Mouvement Desjardins sont présentes dans la majorité de nos petits milieux, facilitant ainsi les transactions de nos établissements.

ATTENDU QUE l'entente de service avec la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides et Desjardins Entreprises est échue;

ATTENDU QUE les ententes concernant les services financiers peuvent être conclues de gré à gré selon la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU l'implication financière du Mouvement Desjardins dans les différents projets de la Commission scolaire Pierre-Neveu;

ATTENDU la nouvelle offre de services présentée par la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides et Desjardins Entreprises pour une période de 33 mois, soit de la date de la signature au 31 octobre 2020;

ATTENDU que cette nouvelle offre s'élève à 49 500 \$, soit 1 500 \$ par mois au lieu de 1 800 \$ par mois selon l'entente échuë;

ATTENDU QUE le Mouvement Desjardins possède des installations sur l'ensemble du territoire de notre commission scolaire facilitant les transactions de nos établissements;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

D'ACCEPTER l'offre de services présentée par la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides et Desjardins Entreprises, d'une durée de 33 mois, au montant total de 49 500 \$, soit 1 500 \$ par mois.

ET

DE MANDATER, la directrice générale ainsi que la directrice du service des ressources financières pour la signature de ladite offre de services.

Pour : 6
Abstention : 2

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Les commissaires Stéphane Gauthier et Marie-Hélène Parent s'abstiennent de voter.

9. INFORMATION :

9.1 Rapport de la présidence

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

9.2 Rapports du comité exécutif

Les procès-verbaux du comité exécutif du 5 décembre 2017 et 16 janvier 2018 sont déposés.

9.3 Rapport de délégation ou de représentation

Il n'y a aucun rapport de délégation.

9.4 Rapport des commissaires parents

La présidente du comité de parents, M^{me} Joanie Thibault, résume la rencontre du 22 janvier 2018.

9.5 Rapport de la direction générale

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente son rapport.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

11. AUTRE AFFAIRE :

11.1 Invitation : Journées de la persévérance scolaire

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, informe les membres que le PREL (Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides) organise un évènement rassembleur le 14 février prochain aux bureaux de la MRC d'Antoine-Labelle et qu'ils recevront une invitation sous peu.

12. CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance.

13. DÉPÔT DE DOCUMENT :

13.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$

La liste des chèques de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 novembre 2017 au 15 janvier 2018 est déposée.

14. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Il n'y a aucune question ni aucun commentaire des commissaires.

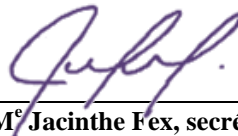
15. CC-2018-02-1766 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance à 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



M^{me} Jacinthe Fex, secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 13 mars 2018, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger et les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier, Benoit-N. Legault, Marie-Hélène Parent et Nancy Roussel ainsi que la commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault.

Sont absents les commissaires Isabelle Gaudreau et Claude Jean ainsi que la commissaire parent pour les E.H.D.A.A. Chantal Coutu et la commissaire parent pour le secondaire Katie Sauriol.

Sont également présentes la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, et la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 04.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2018-03-1767 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 6 février 2018 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Demande à la Ville de Rivière-Rouge pour la cueillette des ordures de l'école du Méandre.
 - 7.2 Semaine de l'action bénévole 2018.
 - 7.3 Semaine du personnel de soutien 2018.
 - 7.4 Motion de félicitations.
 - 7.5 Action collective.
 - 7.6 Appui à la Ville de Mont-Laurier.
8. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 8.1 Présentation du rapport annuel 2016-2017.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :

- 9.1 Services éducatifs dispensés au CFP de Mont-Laurier pour l'année 2018-2019.
- 10. Sujet(s) relatif(s) au Service du secrétariat général, du transport et des résidences :
 - 10.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2019.
 - 10.2 Actes d'établissements 2018-2019.
 - 10.3 Liste des écoles et des centres 2018-2019.
- 11. Information :
 - 11.1 Rapport de la présidence.
 - 11.2 Rapport du comité exécutif.
 - 11.3 Rapports de délégation ou de représentation :
 - 11.3.1 Comité consultatif des services aux E.H.D.A.A. (2).
 - 11.4 Rapport des commissaires parents.
 - 11.5 Rapport de la direction générale.
- 12. Période de questions du public.
- 13. Autre affaire.
- 14. Correspondance.
- 15. Dépôt de documents :
 - 15.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$.
- 16. Questions et commentaires des commissaires.
- 17. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2018

4.1 CC-2018-03-1768 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2018

Le commissaire Stéphane Gauthier propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018 soit adopté tel qu'expédié par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 CC-2018-03-1769 : DEMANDE À LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE POUR LA CUEILLETTE DES ORDURES À L'ÉCOLE DU MÉANDRE

Description de la situation : La cueillette des ordures de l'école du Méandre est réalisée par une firme privée (conteneur). Le cout de cette collecte ne cesse d'augmenter et nous faisons face à une situation de monopole (cout annuel d'environ 8 500 \$ taxes nettes). Le cout chargé (tarif fixe mensuel) est environ 50 % supérieur à ce qui est facturé pour un service similaire dans la région de Mont-Laurier. Les discussions n'ont pas permis de faire baisser le prix de manière significative. Le Service des ressources matérielles (SRM) aimerait que la Ville de Rivière-Rouge accepte de faire la cueillette de ces ordures par l'entremise de la cueillette municipale (bacs noirs). Environ 14 bacs seraient nécessaires pour couvrir les besoins de l'école. Le SRM serait prêt à payer ce service un prix raisonnable.

ATTENDU QUE la cueillette des ordures de l'école du Méandre est réalisée par une firme privée (conteneur) et le cout de cette collecte est environ 50 % supérieur à celui pratiqué dans la région de Mont-Laurier;

ATTENDU QU'il y a une situation de monopole et que les discussions avec l'entreprise n'ont pas permis de faire baisser le prix de manière significative;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge procède déjà à la cueillette des ordures des citoyens et de certains commerces et institutions, par l'entremise de la cueillette municipale (bacs noirs);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

DE DEMANDER à la Ville de Rivière-Rouge de procéder à la collecte des ordures de l'école du Méandre et de facturer à la CSPN un cout raisonnable pour ce service (cout/bac/année).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le point 7.4 est traité immédiatement.

7.4 CC-2018-03-1770 : MOTION DE FÉLICITATIONS

Description de la situation : Le Conseil de la culture des Laurentides tient annuellement les Grands Prix de la culture des Laurentides et, à cette occasion, met à l'honneur différents domaines des arts. Pour la toute première fois, le Conseil de la culture des Laurentides a instauré le prix Art-Éducation, dans le but de mettre en valeur des initiatives exceptionnelles en milieu scolaire et de renforcer le lien entre le milieu de l'éducation et celui des arts et de la culture dans la région. Le prix Art-Éducation a été décerné le 9 novembre dernier à la Polyvalente Saint-Joseph, dont l'enseignant responsable de l'option théâtre est M. Louis Jean Pelletier, « pour réaliser, depuis 7 ans, un projet phare qui influence positivement de nombreux adolescents et enfants et qui rallie plusieurs intervenants de l'équipe-école et de la communauté ».

La Commission scolaire Pierre-Neveu souhaite souligner l'implication de M. Louis Jean Pelletier ainsi que ses collaborateurs, M^{me} Mélanie Lucas et M. Normand Daviault, pour leur esprit d'initiative, leur soutien et leur assiduité dans le développement de ce secteur de l'éducation en leur offrant une motion de félicitations.

ATTENDU l'implication de M. Louis Jean Pelletier ainsi que ses collaborateurs, M^{me} Mélanie Lucas et M. Normand Daviault, « pour réaliser, depuis 7 ans, un projet phare » dont l'influence positive est indéniable;

ATTENDU la reconnaissance du Conseil de la culture des Laurentides par la remise du nouveau prix Art-Éducation lors des Grands Prix de la culture des Laurentides le 9 novembre 2017;

ATTENDU l'importance de souligner le succès et l'implication de notre personnel;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'ADOPTER une motion de félicitations à l'endroit de M. Louis Jean Pelletier, enseignant en théâtre au secondaire, ainsi que ses collaborateurs, M^{me} Mélanie Lucas et M. Normand Daviault, pour leur engagement dans le programme de théâtre de l'École Polyvalente Saint-Joseph.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2018-03-1771 : SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2018

Description de la situation : La semaine de l'action bénévole se déroule cette année du 15 au 21 avril 2018 et c'est le moment privilégié pour souligner leur implication. C'est pourquoi la Commission scolaire veut leur faire savoir qu'elle est très consciente de l'importance de leur rôle et qu'elle leur est reconnaissante de leur apport constructif à la société d'aujourd'hui et de demain.

ATTENDU QUE la semaine de l'action bénévole se déroulera du 15 au 21 avril 2018;

ATTENDU l'importance de valoriser et promouvoir le travail des bénévoles qui œuvrent dans nos établissements;

ATTENDU l'importance du travail des bénévoles pour le mieux-être des élèves et le fonctionnement de notre organisation;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Marie-Hélène Parent

D'EXPRIMER, au nom du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail que les bénévoles accomplissent auprès de nos élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CC-2018-03-1772 : SEMAINE DU PERSONNEL DE SOUTIEN 2018

Description de la situation : La Commission scolaire profite de la semaine thématique des employés de soutien administratif, qui se déroulera du 23 au 27 avril 2018, pour remercier l'ensemble de son personnel de soutien œuvrant dans ses établissements.

ATTENDU QUE la semaine du personnel de soutien administratif se déroulera du 23 au 27 avril 2018;

ATTENDU l'importance de valoriser et promouvoir le travail du personnel de soutien;

ATTENDU l'importance du personnel de soutien pour le mieux-être des élèves et le fonctionnement de notre organisation;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

D'EXPRIMER, au nom du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail que le personnel de soutien accomplit auprès de nos élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC-2018-03-1773 : OUVERTURE DU HUIS CLOS

Il est proposé par le commissaire Benoit-N. Legault de poursuivre la séance à huis clos. Il est 19 h 27.

La commissaire Nancy Roussel se retire du huis clos.

Présentation aux membres de l'état d'avancement de l'Action collective. Les membres discutent de divers points concernant ce dossier.

CC-2018-03-1774 : FERMETURE DU HUIS CLOS

Il est proposé par la commissaire Nathalie Dallaire de mettre fin au huis clos. Il est 19 h 57.

7.5 CC-2018-03-1775 : ACTION COLLECTIVE

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu, à l'instar de 67 autres commissions scolaires au Québec, fait face à une action collective relativement aux frais chargés aux parents depuis l'année scolaire 2009-2010. Une rencontre est prévue le 23 mars prochain regroupant des représentants des 68 commissions scolaires afin d'évaluer l'intérêt de chacune d'elle et de prendre une orientation commune, s'il y a lieu.

ATTENDU la demande d'autorisation d'intenter une action collective introduite dans le district de Chicoutimi et portant le numéro de Cour 150-06-000007-138 à l'encontre de la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) et 67 autres commissions scolaires relativement aux frais chargés aux parents;

ATTENDU le jugement de la Cour supérieure du district de Chicoutimi en date du 6 décembre 2016 autorisant l'exercice de l'Action collective;

ATTENDU la signification de la Demande introductive d'instance en action collective à la CSPN le 22 juin 2017;

ATTENDU QU'une rencontre est prévue le 23 mars prochain, à Québec, en vue d'évaluer l'intérêt de chacune des commissions scolaires à demeurer solidaire et prendre une orientation commune;

ATTENDU QU'une orientation commune est essentielle pour faire progresser le dossier et faciliter les discussions;

ATTENDU QU'une marge de manœuvre est requise, afin qu'une orientation commune puisse être envisagée;

ATTENDU QUE des balises juridiques devront être posées par voies législatives ou judiciaires, relativement aux éléments faisant l'objet de l'action collective;

ATTENDU QUE toute alternative envisagée doit impliquer les assureurs de la CSPN;

ATTENDU QUE dans le cadre d'un litige, il existe des impératifs de confidentialité résultant notamment de la relation professionnelle avocat-client;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Marie-Hélène Parent

DE MANDATER la direction générale et le président à représenter la CSPN lors de la rencontre prévue à Québec le 23 mars prochain.

D'ACCORDER à la direction générale et au président la latitude maximale recommandée par les procureurs de la CSPN pour décider d'une orientation lors de la rencontre prévue le 23 mars prochain.

D'AUTORISER la secrétaire générale à transmettre aux procureurs au dossier, subséquemment à la rencontre du 23 mars prochain, une lettre exposant la position que prendra la CSPN.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

7.6 CC-2018-03-1776 : APPUI À LA VILLE DE MONT-LAURIER : RÉFECTION DE LA PISCINE MUNICIPALE

Description de la situation : Un appui de la Commission scolaire Pierre-Neveu est demandé par la Ville de Mont-Laurier dans le cadre de son projet de réfection de la piscine municipale.

ATTENDU QUE ce projet favorise la pratique du sport chez nos jeunes;

ATTENDU QU'une infrastructure de qualité sert d'élément motivateur pour l'organisation d'activités sportives;

ATTENDU QUE le maintien de cet équipement sportif est un atout pour les élèves de la Commission scolaire Pierre-Neveu;

ATTENDU l'importance de promouvoir les saines habitudes de vie et l'organisation d'activités sportives;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'APPUYER la Ville de Mont-Laurier dans le cadre de son projet de réfection de la piscine municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente un résumé du rapport annuel 2016-2017.

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

9.1 CC-2018-03-1777 : SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS AU CFP DE MONT-LAURIER POUR L'ANNÉE 2018-2019

Description de la situation : Un centre de formation professionnelle établi par une commission scolaire ne peut dispenser toutes les spécialités professionnelles. C'est annuellement que la Commission scolaire précise les services éducatifs dispensés par chaque centre.

VU l'article 251 de la *Loi sur l'Instruction publique* qui stipule que la Commission scolaire doit déterminer les services éducatifs dispensés par le Centre de formation professionnelle (CFP);

ATTENDU la recommandation du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier;

▫ Les services d'enseignement :

- services de formation conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP);
- services de formation conduisant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP);
- services de formation conduisant à une attestation d'études professionnelles (AEP);

▫ Les services d'appui à la formation :

- services d'assistance aux autodidactes;
- services d'accueil et d'aide;
- services d'appui pédagogique;
- services d'aide au placement;
- services de résidence;
- tutorat;

▫ Les services aux entreprises;

▫ Service de reconnaissance des acquis et des compétences;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nancy Roussel

D'ADOPTER les services éducatifs dispensés par le CFP de Mont-Laurier pour l'année 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DU TRANSPORT ET DES RÉSIDENCES :

10.1 CC-2018-03-1778 : PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2018-2019

Description de la situation : Chaque année, la Commission scolaire, après consultation de toutes les municipalités du territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

VU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'adoption annuelle d'un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

VU les consultations effectuées auprès des municipalités du territoire, conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU la consultation effectuée auprès du comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ADOPTER le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2019*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 CC-2018-03-1779 : ACTES D'ÉTABLISSEMENTS 2018-2019

Description de la situation : Chaque année, la Commission scolaire, après consultation de toutes les municipalités du territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

VU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'adoption annuelle des actes d'établissements des écoles et des centres;

VU la consultation effectuée auprès du comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU les consultations effectuées auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres concernés, conformément aux articles 40 et 110.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'ADOPTER les *Actes d'établissement 2018-2019*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 CC-2018-03-1780 : LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES 2018-2019

Description de la situation : Chaque année, la Commission scolaire, après consultation de toutes les municipalités du territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

VU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'adoption annuelle de la liste des écoles et des centres;

VU la consultation effectuée auprès du comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU les consultations effectuées auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres concernés, conformément aux articles 40 et 110.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'ADOPTER la *Liste des écoles et des centres 2018-2019*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. INFORMATION :

11.1 Rapport de la présidence

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

11.2 Rapport du comité exécutif

Le procès-verbal du comité exécutif ayant eu lieu le 20 février 2018 est déposé.

11.3 Rapport de délégation ou de représentation

En l'absence de la commissaire parent pour les E.H.D.A.A., Chantal Coutu, les membres conviennent de reporter le point au prochain conseil des commissaires.

11.4 Rapport des commissaires parents

La présidente du comité de parents, M^{me} Joanie Thibault, résume la rencontre du 26 février 2018. Elle souligne la conférence Panda, offerte par le comité de parents, qui se tiendra le 26 mars 2018 à l'auditorium de l'École Polyvalente Saint-Joseph.

M^{me} Thibault mentionne la difficulté pour les parents siégeant à un conseil d'établissement d'obtenir de l'information pertinente rapidement pour favoriser la prise de décision éclairée.

11.5 Rapport de la direction générale

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente son rapport.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

13. AUTRE AFFAIRE

Il n'y a aucune autre affaire.

14. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée.

15. DÉPÔT DE DOCUMENT :

15.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$

La liste des chèques de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 janvier 2018 au 15 février 2018 est déposée.

16. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Il n'y a aucune question ni aucun commentaire des commissaires.

17. CC-2018-03-1781 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance à 21 h 01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



M^{re} Jacinthe Fex, secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 3 avril 2018, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger et les commissaires Nathalie Dallaire, Isabelle Gaudreau, Stéphane Gauthier, Claude Jean, Benoit-N. Legault, Marie-Hélène Parent et Nancy Roussel ainsi que la commissaire parent pour les E.H.D.A.A. Chantal Coutu et la commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault.

Sont absents le commissaire Pierre Charbonneau ainsi que la commissaire parent pour le secondaire Katie Sauriol.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, la directrice du Service des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux et M. Hugo Charbonneau en remplacement de la secrétaire générale.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 03.

Conformément à l'article 79 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*, la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, a nommé M. Hugo Charbonneau pour remplacer la secrétaire générale en son absence.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général suppléant, M. Hugo Charbonneau, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2018-04-1782 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 13 mars 2018 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Nomination des délégués et substitut à l'assemblée générale de la FCSQ.
8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 8.1 Plan d'effectifs du personnel de soutien général.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :

- 9.1 Services éducatifs dispensés au Centre d'éducation des adultes Christ-Roi pour l'année 2018-2019.
- 10. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 10.1 Frais d'encadrement du midi 2018-2019.
- 11. Information :
 - 11.1 Rapport de la présidence.
 - 11.2 Rapport du comité exécutif.
 - 11.3 Rapports de délégation ou de représentation :
 - 11.3.1 Comité de vérification 2018-03-13.
 - 11.3.2 Comité consultatif des services aux E.H.D.A.A. (2).
 - 11.4 Rapport des commissaires parents.
 - 11.5 Rapport de la direction générale.
- 12. Période de questions du public.
- 13. Autre affaire.
- 14. Correspondance.
- 15. Dépôt de documents :
 - 15.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$.
 - 15.2 Calendrier scolaire 2019-2020.
 - 15.3 Objectifs, principes et critères de répartition 2018-2019.
- 16. Questions et commentaires des commissaires.
- 17. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2018

4.1 CC-2018-04-1783 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2018

Le commissaire Stéphane Gauthier propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général suppléant, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi concernant le procès-verbal du 13 mars 2018.

Procès-verbal du 6 février 2018

8.1 Offre de services financiers

Service de garde : Il est demandé de vérifier s'il est possible d'avoir une seule facture pour l'ensemble des enfants d'une même famille. La directrice du Service des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux, informe les membres qu'il est impossible de produire une seule facture, car le client est l'enfant. Cela est similaire aux comptes de taxes où il y a une facture par bâtiment. Toutefois, nous pouvons vérifier la possibilité de recevoir les factures par courriel.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 CC-2018-04-1784 : NOMINATION DES DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA F.C.S.Q.

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu est membre de la Fédération des Commissions scolaires du Québec (F.C.S.Q.). Le conseil des commissaires nomme des membres pour le représenter lors de l'assemblée générale de la F.C.S.Q. L'assemblée générale est la dépositaire de l'autorité finale au sein de la F.C.S.Q. Elle exerce tous les pouvoirs et détermine les politiques générales, les objectifs majeurs ainsi que les grandes lignes d'action. La Commission scolaire a droit à deux (2) délégués incluant la présidence.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu est membre de la Fédération des commissions scolaires du Québec (F.C.S.Q.);

ATTENDU l'importance que la Commission scolaire Pierre-Neveu soit représentée lors de l'assemblée générale de la F.C.S.Q.;

ATTENDU QUE l'assemblée générale est la dépositaire de l'autorité finale au sein de la F.C.S.Q.;

ATTENDU QUE l'assemblée générale exerce tous les pouvoirs et détermine les politiques générales, les objectifs majeurs ainsi que les grandes lignes d'action de la F.C.S.Q.;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

DE NOMMER la commissaire Nathalie Dallaire ainsi que le président, M. Normand Bélanger, nommé d'office, à titre de délégué(e)s pour assister à l'assemblée générale de la F.C.S.Q.

DE NOMMER le commissaire Benoit-N. Legault comme substitut.

D'INSCRIRE les délégués au colloque de la F.C.S.Q. 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :

8.1 CC-2018-04-1785 : PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL DE SOUTIEN GÉNÉRAL

Description de la situation : Annuellement, les besoins au niveau des effectifs sont revus et modifiés, s'il y a lieu.

VU les différentes consultations effectuées, dont celle prévue à la clause 7-3.07 de l'entente locale avec le Syndicat du personnel de soutien Pierre-Neveu concernant l'adoption du plan d'effectif pour le secteur général (autre que les secteurs de l'adaptation scolaire et des services de garde);

ATTENDU QUE le plan d'effectif sera en vigueur pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

D'ADOPTER le plan d'effectif du personnel de soutien général pour l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

9.1 CC-2018-04-1786 : SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS AU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES CHRIST-ROI POUR L'ANNÉE 2018-2019

Description de la situation : Un centre d'éducation des adultes pourrait ne pas dispenser tous les services éducatifs prévus par le *Régime pédagogique de la formation générale des adultes*. Les services d'aide à la démarche de formation ainsi que les services complémentaires peuvent n'être dispensés que dans certains centres déterminés par la Commission scolaire. C'est annuellement que la Commission scolaire précise les services éducatifs dispensés par chaque centre.

VU l'article 251 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à déterminer les services éducatifs dispensés par chaque centre;

ATTENDU la recommandation de la direction du Centre d'éducation des adultes Christ-Roi;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ADOPTER les services éducatifs dispensés par le Centre d'éducation des adultes Christ-Roi pour l'année 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :

10.1 CC-2018-04-1787 : ADMISSIBILITÉ ET TARIFICATION POUR LES SERVICES DE SURVEILLANCE DES ÉLÈVES LE MIDI 2018-2019

Description de la situation : La Commission scolaire a l'obligation d'assurer une surveillance des élèves qui demeurent à l'école sur l'heure du midi et de déterminer les conditions financières de ce service. La tarification proposée a pour objectif d'assurer l'autofinancement de ce service, étant donné que ce dernier ne fait pas l'objet d'une subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

VU l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à assurer une surveillance des élèves qui demeurent à l'école sur l'heure du midi;

VU l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* qui établit que les conditions financières de la surveillance des élèves sont déterminées par la Commission scolaire;

VU la *Politique relative aux contributions financières des parents et des usagers* qui détermine que la tarification est établie par le conseil des commissaires et qu'elle est modifiée au besoin;

VU la *Politique relative aux contributions financières des parents et des usagers* qui détermine que la tarification comprend un montant maximal et une tarification familiale, c'est-à-dire une diminution de la contribution pour une famille, et ce, sans égard à l'école fréquentée;

ATTENDU l'importance d'autofinancer ce service pour éviter une ponction additionnelle dans les autres services;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ADOPTER l'annexe 1 de la *Politique relative aux contributions financières des parents et des usagers* (RE-2007-09) « Admissibilité et tarification pour les services de surveillance des élèves le midi ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. INFORMATION :

11.1 Rapport de la présidence

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

11.2 Rapport du comité exécutif

Le procès-verbal du comité exécutif ayant eu lieu le 20 mars 2018 est déposé.

11.3 Rapports de délégation ou de représentation :

11.3.1 Comité de vérification 2018-03-13

Présentation du compte rendu du comité de vérification.

11.3.2 Comité consultatif des services aux E.H.D.A.A.

La commissaire parent pour les E.H.D.A.A., M^{me} Chantal Coutu, présente les comptes rendus du comité pour les rencontres du 13 décembre 2017 (il n'y avait pas quorum), 17 janvier 2018 et 21 février 2018.

11.4 Rapport des commissaires parents

La présidente du comité de parents, M^{me} Joanie Thibault, fait le bilan de la conférence PANDA, offerte par le comité de parents, le 26 mars dernier à l'auditorium de l'École Polyvalente Saint-Joseph. Ce fut une belle réussite et très apprécié. Réflexion est faite pour avoir un point de service PANDA dans les Hautes-Laurentides afin d'offrir des services aux parents. L'Association entrera en contact avec la coordonnatrice de l'adaptation scolaire et des services complémentaires.

11.5 Rapport de la direction générale

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente son rapport.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

13. AUTRE AFFAIRE

Il n'y a aucune autre affaire.

14. CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance.

15. DÉPÔT DE DOCUMENT :

15.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$

La liste des chèques de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 février au 15 mars 2018 est déposée.

15.2 Calendrier scolaire 2019-2020

Le document est déposé pour consultation.

15.3 Objectifs, principes et critères de répartition 2018-2019

Le document est déposé pour consultation.

16. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

CC-2018-04-1788 : OUVERTURE DU HUIS CLOS

La commissaire parent Joanie Thibault propose l'ouverture du huis clos, il est 20 h 16.

Information concernant un dossier du Service des ressources humaines.

CC-2018-04-1789 : FERMETURE DU HUIS CLOS

La commissaire parent Chantal Coutu propose la fermeture du huis clos, il est 20 h 26.

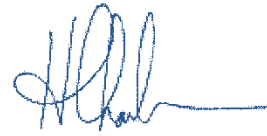
17. CC-2018-04-1790 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance à 20 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Hugo Charbonneau, secrétaire général suppléant

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 1^{er} mai 2018, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger et les commissaires Nathalie Dallaire, Isabelle Gaudreau, Stéphane Gauthier, Claude Jean, Benoit-N. Legault, et Nancy Roussel ainsi que la commissaire parent pour le secondaire Katie Sauriol et la commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault.

Sont absents le commissaire Pierre Charbonneau et Marie-Hélène Parent ainsi que la commissaire parent pour les E.H.D.A.A. Chantal Coutu.

Sont également présentes la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, et la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 02.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2018-05-1791 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 3 avril 2018 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Motion de félicitations :
 - 7.1.1 Mérite *Réalisation pédagogique en français, langue d'enseignement.*
 - 7.1.2 Prix de la Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison.
 - 7.2 Nomination : représentant au Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL).
8. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 8.1 Nomination : Banque de relève du personnel cadre.
 - 8.2 Confirmation à des postes cadres :
 - 8.2.1 Direction du Service des ressources éducatives.
 - 8.2.2 Direction de l'École de Ferme-Neuve et des Rivières.

- 8.2.3 Direction de l'École des Trois Sentiers.
- 8.2.4 Direction de Centre d'éducation des adultes Christ-Roi.
- 8.2.5 Contremaitre mécanique – Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.
- 8.3 Direction adjointe - Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.
- 8.4 Sécurité de l'information :
 - 8.4.1 Nomination d'un responsable de la sécurité de l'information (RSI).
 - 8.4.2 Nomination d'un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI).
- 8.5 Structure administrative 2018-2019.
- 9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 9.1 Calendrier scolaire 2019-2020 : secteur des jeunes.
- 10. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 10.1 Calendrier 2019-2020 de la formation professionnelle.
- 11. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 11.1 Règles de fonctionnement du service de garde.
- 12. Information :
 - 12.1 Rapport de la présidence.
 - 12.2 Rapport du comité exécutif.
 - 12.3 Rapport de délégation ou de représentation.
 - 12.4 Rapport des commissaires parents.
 - 12.5 Rapport de la direction générale.
- 13. Période de questions du public.
- 14. Autre affaire.
- 15. Correspondance.
- 16. Dépôt de documents :
 - 16.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$.
- 17. Questions et commentaires des commissaires.
- 18. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

4.1 CC-2018-05-1792 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

Le commissaire Stéphane Gauthier propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018 soit adopté tel qu'expédié par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Guy Croteau, secrétaire-trésorier au Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières (SPEHR), informe les membres que les instigateurs du concours *Ma plus belle histoire*, qui s'adressait aux élèves de la formation générale des adultes, ont produit un recueil éponyme et souligne que 10 % des textes proviennent d'élèves de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

Madame Nicole Rouleau, enseignante au pénitencier de La Macaza, nous vante aussi ce recueil dans lequel certains de ses élèves ont écrit.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 MOTION DE FÉLICITATIONS :

7.1.1 CC-2018-05-1793 : MOTION DE FÉLICITATIONS: MÉRITE RÉALISATION PÉDAGOGIQUE EN FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Description de la situation : Dans le cadre d'un concours organisé par la Francofête en éducation, le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec procède à la remise de prix lors de la cérémonie de remise des Mérites. Le Mérite « Réalisation pédagogique en français, langue d'enseignement » souhaite reconnaître et faire connaître des réalisations pédagogiques d'enseignants qui se démarquent par l'originalité des activités et des documents produits, leur impact auprès des élèves ou des étudiants, par l'implication des enseignants dans les activités parascolaires, la qualité de la langue ou l'approche pédagogique novatrice. Le 8 avril dernier, le Mérite « Réalisation pédagogique en français, langue d'enseignement » a été décerné au Centre d'éducation des adultes Christ-Roi pour l'organisation de la semaine du français ayant eu lieu du 26 février au 2 mars 2018. Les enseignantes organisatrices, mesdames Alexandra Piché et Sandra Paoli, ont reçu le prix pour cette semaine du français puisqu'elle s'est distinguée comme étant une réalisation pédagogique d'exception.

La Commission scolaire Pierre-Neveu souhaite souligner l'implication de mesdames Alexandra Piché et Sandra Paoli pour leur esprit d'initiative, leur impact auprès des élèves et leur implication dans la sensibilisation à l'importance du français dans tous les milieux en leur offrant une motion de félicitations.

ATTENDU l'implication de mesdames Alexandra Piché et Sandra Paoli dans l'organisation de la semaine du français du 26 février au 2 mars 2018;

ATTENDU la reconnaissance du Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec par la remise du Mérite « Réalisation pédagogique en français, langue d'enseignement », lors de la cérémonie de remise des Mérites 2018, le 8 avril dernier;

ATTENDU l'importance de souligner le succès et l'implication de notre personnel;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

D'ADOPTER une motion de félicitations à l'endroit de mesdames Alexandra Piché et Sandra Paoli pour leur implication dans l'organisation de la semaine du français au Centre d'éducation des adultes Christ-Roi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.2 CC-2018-05-1794 : MOTION DE FÉLICITATIONS : PRIX DE LA CHAIRE UNESCO DE RECHERCHE APPLIQUÉE POUR L'ÉDUCATION EN PRISON

Description de la situation : La *Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison* a pour mission de promouvoir, stimuler et encourager la recherche appliquée aux différents aspects de l'éducation en prison. Pour ce faire, la Chaire UNESCO a remis deux prix lors de la Journée internationale des services éducatifs en milieu carcéral, le 18 avril dernier, dont l'un d'eux fut remis à madame Nicole Rouleau, enseignante de français au pénitencier de La Macaza, depuis 27 ans. Sa candidature a été soumise par ses collègues qui voient en elle un modèle unique et inspirant. Très créative et passionnée, M^{me} Rouleau a su développer des cours et du matériel afin de motiver ses élèves à persévérer dans leur parcours scolaire et ainsi savourer leurs réussites diverses.

La Commission scolaire Pierre-Neveu souhaite souligner l'implication de madame Nicole Rouleau à la persévérance et à la réussite scolaires des élèves en milieu carcéral par son influence et sa créativité dans le développement pédagogique de ce secteur de l'éducation en lui offrant une motion de félicitations.

ATTENDU l'implication de madame Nicole Rouleau à la persévérance et à la réussite scolaires des élèves en milieu carcéral par son influence et sa créativité dans le développement pédagogique dont l'influence positive est incontestable;

ATTENDU la reconnaissance de la *Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison* par la remise d'un prix lors de la Journée internationale des services éducatifs en milieu carcéral le 18 avril dernier;

ATTENDU l'importance de souligner le succès et l'implication de notre personnel;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nancy Roussel

D'ADOPTER une motion de félicitations à l'endroit de madame Nicole Rouleau pour son engagement envers la persévérance et la réussite scolaires des élèves en milieu carcéral du Centre d'éducation des adultes Christ-Roi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2018-05-1795 : NOMINATION : REPRÉSENTANT AU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE (TACAL)

Description de la situation : Les *Règlements généraux* de l'organisme Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) prévoient la nomination d'un représentant de la CSPN au sein de son conseil d'administration et que la durée de son mandat est de deux (2) ans. Le TACAL demande à la CSPN de nommer un représentant pour le siège qui lui est réservé.

VU les *Règlements généraux* de l'organisme Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL);

ATTENDU l'importance de travailler en complémentarité avec les organismes de transport du territoire;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire Pierre-Neveu de participer au développement économique et social de la région;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

DE NOMMER la directrice du Service du transport, M^{me} Jacinthe Fex, à titre de représentante de la Commission scolaire Pierre-Neveu au conseil d'administration du Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle.

QUE le mandat de M^{me} Jacinthe Fex soit automatiquement renouvelé à moins d'un avis contraire du conseil des commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE :

8.1 CC-2018-05-1796 : NOMINATION : BANQUE DE RELÈVE DU PERSONNEL CADRE

Description de la situation : Suite à un appel de candidatures, les membres du comité de sélection des gestionnaires se sont réunis afin de pourvoir la banque de relève du personnel cadre. Pour faire suite à ce processus, le comité de sélection des gestionnaires fait une recommandation au conseil des commissaires quant aux candidates et candidats retenus.

ATTENDU l'appel de candidatures afin de pourvoir la banque de relève du personnel cadre;

ATTENDU QUE le comité de sélection des gestionnaires a procédé à l'entrevue des candidates et candidats ayant postulé lors de ses rencontres des 3 et 4 avril 2018;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection des gestionnaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Jean

DE NOMMER membres de la banque de relève du personnel cadre les candidates et candidats suivants :

Mesdames : Catherine Farrugia
Isabelle Fleurant
Jocelyne Grenier
Emmy Therrien; et,
Mylène Tourangeau

Messieurs : Patrice Coursol; et,
Mario Leduc

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 CONFIRMATION À DES POSTES CADRES :

8.2.1 CC-2018-05-1797 : DIRECTION DU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

Description de la situation : Madame Julie Bellavance occupe depuis le 25 août 2017 le poste de direction du Service des ressources éducatives, mais doit être confirmée dans ce poste suite à une évaluation par la direction générale.

ATTENDU QUE la direction générale a procédé à l'évaluation de madame Julie Bellavance;

ATTENDU une évaluation positive de la direction générale;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

DE NOMMER madame Julie Bellavance au poste de directrice du Service des ressources éducatives pour un terme indéfini.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2.2 CC-2018-05-1798 : DIRECTION DE L'ÉCOLE DE FERME-NEUVE ET DES RIVIÈRES

Description de la situation : Madame Mylène Guénette occupe depuis le 16 août 2017 le poste de direction de l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, mais doit être confirmée dans ce poste suite à une évaluation par la direction générale.

ATTENDU QUE la direction générale a procédé à l'évaluation de madame Mylène Guénette;

ATTENDU une évaluation positive de la direction générale;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

DE NOMMER madame Mylène Guénette au poste de directrice de l'École de Ferme-Neuve et des Rivières pour un terme indéfini.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2.3 CC-2018-05-1799 : DIRECTION DE L'ÉCOLE DES TROIS SENTIERS

Description de la situation : Madame Vanessa Tessier occupe depuis le 16 août 2017 le poste de direction de l'École des Trois Sentiers, mais doit être confirmée dans ce poste suite à une évaluation par la direction générale.

ATTENDU QUE la direction générale a procédé à l'évaluation de madame Vanessa Tessier;

ATTENDU une évaluation positive de la direction générale;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

DE NOMMER madame Vanessa Tessier au poste de directrice de l'École des Trois Sentiers pour un terme indéfini.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2.4 CC-2018-05-1800 : DIRECTION DU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES CHRIST-ROI

Description de la situation : Madame Marie-Hélène Brousseau occupe depuis le 1^{er} juillet 2017 le poste de direction du Centre d'éducation des adultes Christ-Roi, mais doit être confirmée dans ce poste suite à une évaluation par la direction générale.

ATTENDU QUE la direction générale a procédé à l'évaluation de madame Marie-Hélène Brousseau;

ATTENDU une évaluation positive de la direction générale;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

DE NOMMER madame Marie-Hélène Brousseau au poste de directrice du Centre d'éducation des adultes Christ-Roi pour un terme indéfini.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2.5 CC-2018-05-1801 : CONTREMAITRE MÉCANIQUE : CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER

Description de la situation : Monsieur Yves Lajeunesse occupe depuis le 22 juin 2016 le poste de contremaître mécanique au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, mais doit être confirmé dans ce poste suite à une évaluation par son supérieur immédiat. Étant donné l'absence de 25 semaines au cours de l'année scolaire 2016-2017, cette évaluation avait été reportée en 2018.

ATTENDU QUE le supérieur immédiat a procédé à l'évaluation de monsieur Yves Lajeunesse;

ATTENDU une évaluation positive du supérieur immédiat;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Isabelle Gaudreau

DE NOMMER monsieur Yves Lajeunesse au poste de contremaître mécanique au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier pour un terme indéfini.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 CC-2018-05-1802 : DIRECTION ADJOINTE : CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER

Description de la situation : Suite à la réorganisation de la structure administrative pour l'année 2017-2018, M. Pierre Bohémier a été nommé, pour un terme défini, au poste de direction adjointe du centre de formation professionnelle. M. Bohémier occupant déjà un poste de direction adjointe au sein de la Commission scolaire Pierre-Neveu pour un terme indéfini, l'octroi du poste de direction adjointe en formation professionnelle aurait dû être pour un terme indéfini et non à *caractère défini*.

ATTENDU l'ouverture du concours de direction adjointe du centre de formation professionnelle C-06-16-17;

ATTENDU la mise en place de la procédure prévue à la *Politique de gestion des gestionnaires* concernant un poste à pourvoir;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection des gestionnaires;

ATTENDU QUE monsieur Pierre Bohémier occupe déjà un poste de direction adjointe au sein de la Commission scolaire Pierre-Neveu pour un terme indéfini;

ATTENDU QUE l'octroi du poste de direction adjointe du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier aurait dû se lire *pour un terme indéfini*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Jean

DE RESCINDER la résolution CC-2017-06-1701.

QUE le conseil des commissaires nomme monsieur Pierre Bohémier à la direction adjointe du centre de formation professionnelle, poste à caractère indéfini à compter du 1^{er} juillet 2017, le tout conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 SÉCURITÉ DE L'INFORMATION :

8.4.1 CC-2018-05-1803 : NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION (RSI)

Description de la situation : Afin de mettre en œuvre des mécanismes efficaces permettant de protéger l'information gouvernementale que les commissions scolaires détiennent dans l'exercice de leurs fonctions, la Commission scolaire Pierre-Neveu doit nommer un responsable de la sécurité de l'information.

VU la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGRI), la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale* (DSIG), l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI) et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu doit nommer un responsable de la sécurité de l'information (RSI) pour la représenter en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI);

ATTENDU QU'il est opportun que la directrice générale confie cette responsabilité à la personne qui assume à la Commission scolaire Pierre-Neveu les fonctions de secrétaire générale;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

DE NOMMER madame Jacinthe Fex, qui occupe le poste de directrice du Service du secrétariat général, à titre de responsable de la sécurité de l'information (RSI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4.2 CC-2018-05-1804 : NOMINATION D'UN COORDONNATEUR SECTORIEL DE LA GESTION DES INCIDENTS (CSGI)

Description de la situation : Afin de mettre en œuvre des mécanismes efficaces permettant de protéger l'information gouvernementale que les commissions scolaires détiennent dans l'exercice de leurs fonctions, la Commission scolaire Pierre-Neveu doit nommer un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents.

VU la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI), la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (DSIG), l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI) et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu doit nommer un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI) pour la représenter en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI);

ATTENDU QU'il est opportun que la directrice générale confie cette responsabilité à la personne qui assume à la Commission scolaire Pierre-Neveu les fonctions de directeur du Service des ressources informatiques;

ATTENDU QU'il est opportun qu'un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI) substitut soit nommé pour répondre à une urgence lorsque le CSGI n'est pas disponible;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

DE NOMMER monsieur Hugo Charbonneau, qui occupe le poste de directeur du Service des ressources informatiques, à titre de coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI).

DE NOMMER monsieur Dominic McGuire, qui occupe le poste d'analyste informatique, à titre de coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI) substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 CC-2018-05-1805 : STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2018-2019

Description de la situation : La Commission scolaire est administrée par un conseil des commissaires. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le conseil des commissaires doit adopter la structure administrative.

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

ATTENDU la consultation de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), section Pierre-Neveu et de l'Association des directions d'établissement d'enseignement des Laurentides (ADEL), section Pierre-Neveu;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

QUE soit adoptée la structure administrative 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES :

9.1 CC-2018-05-1806 : CALENDRIER SCOLAIRE 2019-2020 : SECTEUR DES JEUNES

Description de la situation : Le calendrier scolaire des écoles désigne le tableau des jours de classe pendant l'année scolaire. Il doit respecter ce qui est prévu au régime pédagogique.

VU l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à établir un calendrier scolaire des écoles;

VU la consultation du comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU les consultations effectuées auprès du comité des politiques pédagogiques, conformément à l'article 4-3.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

ATTENDU les diverses consultations effectuées lors des rencontres COSEP - COSES;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nancy Roussel

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2019-2020 : secteur des jeunes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

10.1 CC-2018-05-1807 : CALENDRIER SCOLAIRE 2019-2020 DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Description de la situation : Le calendrier scolaire du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier désigne le tableau des jours de classe pendant l'année scolaire. Il doit respecter ce qui est prévu au régime pédagogique.

VU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* obligeant la Commission scolaire à établir un calendrier scolaire du centre de formation professionnelle;

VU les consultations effectuées auprès de l'organisme de consultation des enseignants, conformément à l'article 13-6.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2019-2020 du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :

11.1 CC-2018-05-1808 : SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE : RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Description : Ce document contient les modalités d'organisation convenues avec les conseils d'établissement afin d'assurer les services de garde pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

VU l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à assurer des services de garde pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, lorsqu'un conseil d'établissement le demande;

VU l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à convenir des modalités d'organisation avec les conseils d'établissement;

VU l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique* qui permet à la Commission scolaire d'exiger une contribution financière de l'utilisateur des services qu'elle dispense;

VU la *Politique relative aux contributions financières des parents et des usagers* qui détermine que la tarification est établie par le conseil des commissaires et qu'elle est modifiée au besoin;

VU le *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire*;

ATTENDU les règles budgétaires de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Katie Sauriol

D'ADOPTER le document Service de garde en milieu scolaire : Règles de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La commissaire Nancy Roussel se questionne au sujet d'un service de garde à Notre-Dame-du-Laus.

12. INFORMATION :

12.1 Rapport de la présidence

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

12.2 Rapport du comité exécutif

Le procès-verbal du comité exécutif ayant eu lieu le 17 avril 2018 est déposé.

12.3 Rapport de délégation ou de représentation

Il n'y a aucun rapport de délégation ou de représentation.

12.4 Rapport des commissaires parents

La présidente du comité de parents, M^{me} Joanie Thibault, résume la rencontre ayant eu lieu le 23 avril 2018.

12.5 Rapport de la direction générale

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente son rapport. M^{me} Millaire mentionne que la séance de travail prévue le 15 mai sera reportée au 22 mai 2018.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

14. AUTRE AFFAIRE

Le président, M. Normand Bélanger, discute du dépôt du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) pour le 1^{er} juin alors que la prochaine rencontre du conseil des commissaires aura lieu le 5 juin. Il mentionne la possibilité de la tenue d'une séance extraordinaire du conseil des commissaires le 22 mai 2018.

15. CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance.

16. DÉPÔT DE DOCUMENT :

16.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$

La liste des chèques de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 mars au 15 avril 2018 est déposée.

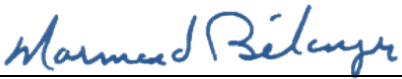
17. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

La commissaire Nancy Roussel aborde le sujet du Salon du livre de Notre-Dame-du-Laus.

18. CC-2018-05-1809 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance à 21 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Jacinthe Fex, secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 15 mai 2018, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger et les commissaires Nathalie Dallaire, Isabelle Gaudreau, Stéphane Gauthier, Claude Jean et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire parent pour les E.H.D.A.A. Chantal Coutu, la commissaire parent pour le secondaire Katie Sauriol et la commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault. La commissaire Marie-Hélène Parent assiste à la rencontre par audioconférence.

Sont absents les commissaires Pierre Charbonneau et Nancy Roussel.

Sont également présentes la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, et la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 08.

Le président s'assure que la procédure de convocation a été respectée tel que requis par la Loi, notamment que cet avis a été transmis à tous les membres du conseil.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2018-05-1810 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Période de questions du public.
5. Enjeu politique :
 - 5.1 Action collective.
6. Questions et commentaires des commissaires.
7. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

5. ENJEU POLITIQUE

CC-2018-05-1811 : OUVERTURE DU HUIS CLOS

La commissaire Nathalie Dallaire propose l'ouverture du huis clos. Il est 19 h 12.

Discussion concernant l'Action collective.

La commissaire parent pour les E.H.D.A.A. Chantal Coutu se joint à la rencontre à 19 h 16.

CC-2018-05-1812 : FERMETURE DU HUIS CLOS

La commissaire parent Joanie Thibault propose la fermeture du huis clos. Il est 19 h 55.

5.1 CC-2018-05-1813 : ACTION COLLECTIVE

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN), à l'instar de 67 autres commissions scolaires au Québec, fait face à une action collective relativement aux frais chargés aux parents depuis l'année scolaire 2009-2010. Une entente de règlement a été proposée aux commissions scolaires et la CSPN doit se prononcer sur l'approbation de cette entente.

ATTENDU le jugement de la Cour supérieure autorisant une action collective relative aux frais chargés par 68 commissions scolaires (Dossier #150-06-000007-138 - jugement du 6 décembre 2016 et jugement rectificatif du 24 mai 2017);

ATTENDU la demande introductive d'instance en action collective déposée le 22 juin 2017 (Dossier #150-06-000007-138) à la suite du jugement d'autorisation;

ATTENDU l'entente intitulée « Principaux éléments d'une entente de règlement relative aux frais chargés par les commissions scolaires défenderesses » (« Entente »);

ATTENDU les discussions tenues à huis clos;

ATTENDU que la présente résolution est adoptée sans admission de faits, de droit ou de responsabilité dans le seul but de mettre fin au litige;

ATTENDU la protection constitutionnelle au droit au secret professionnel, la protection du privilège relatif au litige et la protection du privilège relatif aux règlements d'un litige;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'APPROUVER l'Entente intitulée « Principaux éléments d'une entente de règlement relative aux frais chargés par les commissions scolaires défenderesses ».

D'AUTORISER le président et la directrice générale à signer la transaction et tout document devant donner effets aux présentes.

DE VERSER l'Entente, la transaction et tout document devant donner effets aux présentes, sous pli confidentiel au répertoire des présentes, étant entendu que cette Entente, la transaction et tout document devant donner effets aux présentes sont confidentiels et ne peuvent être rendus publics tant que la transaction n'a pas été approuvée par le Tribunal.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Pour : 9
Contre : 1

6. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Il n'y aucune question ni aucun commentaire des commissaires.

7. CC-2018-05-1814 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Stéphane Gauthier propose la levée de la séance à 20 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Jacinthe Fex, secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 22 mai 2018, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 20 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger et les commissaires Nathalie Dallaire, Isabelle Gaudreau, Stéphane Gauthier, Claude Jean, Benoit-N. Legault, Marie-Hélène Parent et Nancy Roussel ainsi que la commissaire parent pour les E.H.D.A.A. Chantal Coutu, la commissaire parent pour le secondaire Katie Sauriol et la commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault.

Est absent le commissaire Pierre Charbonneau.

Sont également présentes la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, la directrice du Service des ressources éducatives, M^{me} Julie Bellavance, et la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 20 h 12.

Le président s'assure que la procédure de convocation a été respectée tel que requis par la Loi, notamment que cet avis a été transmis à tous les membres du conseil.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2018-05-1815 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Katie Sauriol propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Période de questions du public.
5. Enjeu politique :
 - 5.1 Plan d'engagement vers la réussite.
6. Questions et commentaires des commissaires.
7. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

5. ENJEU POLITIQUE

5.1 CC-2018-05-1816 : PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Description de la situation : Il est prévu à l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) qu'à compter du 1^{er} juillet 2018 chaque commission scolaire établit, pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Le plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2. En outre, sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

ATTENDU QU'il est prévu à l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) que chaque commission scolaire établit, pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère;

ATTENDU QUE ce plan prend en compte les orientations, les objectifs et les cibles déterminées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour l'ensemble des commissions scolaires, tel que précisé à l'article 459.2 de la LIP;

ATTENDU QUE la CSPN a consulté notamment le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le comité consultatif de gestion, les conseils d'établissement, les enseignants et les autres membres du personnel de même que les élèves, tel que prévu à l'article 209.1 de la LIP;

ATTENDU QUE ces dispositions entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2018;

ATTENDU QUE ce plan doit s'arrimer et avoir la même durée que le plan du MEES (2017-2022);

ATTENDU QUE ce plan doit être acheminé au MEES au plus tard le 1^{er} juin 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Chantal Coutu

D'APPROUVER le plan d'engagement vers la réussite 2018-2022.

D'ACHEMINER le plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Il n'y aucune question ni aucun commentaire des commissaires.

7. CC-2018-05-1817 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance à 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Jacinthe Fex, secrétaire générale

***PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 5 juin 2018, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.*

Sont présents le président, Normand Bélanger et les commissaires Nathalie Dallaire, Isabelle Gaudreau, Stéphane Gauthier, Claude Jean, Benoit-N. Legault, Marie-Hélène Parent et Nancy Roussel ainsi que la commissaire parent pour les E.H.D.A.A. Chantal Coutu, la commissaire parent pour le secondaire Katie Sauriol et la commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault.

Est absent le commissaire Pierre Charbonneau.

Sont également présentes la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, la directrice du Service des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux, et la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 06.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2018-06-1818 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbaux des séances du 1^{er}, du 15 et du 22 mai 2018 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Nomination des commissaires aux différents comités de la CSPN.
 - 7.2 Séance extraordinaire du conseil des commissaires de juin 2018.
8. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 8.1 Confirmation à des postes de personnel cadre :
 - 8.1.1 Direction adjointe : École Polyvalente Saint-Joseph.
 - 8.1.2 Direction du Service du secrétariat général, du transport et des résidences.
 - 8.2 Plan d'effectif du personnel cadre.

- 8.3 Nomination au poste de coordonnateur ou coordonnatrice des services de l'enseignement.
- 9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 9.1 Plan d'effectif du personnel professionnel.
- 10. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 10.1 Organisation scolaire 2018-2019.
- 11. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 11.1 Calendrier 2018-2019 : éducation des adultes.
- 12. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 12.1 École de l'Amitié (854030) : Installation système de traitement pour l'eau potable.
 - 12.2 Location de locaux Rexforêt.
 - 12.3 École de Notre-Dame (854032) : Gymnase.
- 13. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 13.1 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources.
- 14. Sujet(s) relatif(s) au Service du secrétariat général, du transport et des résidences :
 - 14.1 Désignation d'un répondant en matière d'accommodement pour un motif religieux.
- 15. Information :
 - 15.1 Rapport de la présidence.
 - 15.2 Rapport du comité exécutif.
 - 15.3 Rapports de délégation ou de représentation :
 - 15.3.1 Comité de vérification.
 - 15.3.2 Comité consultatif des services aux E.H.D.A.A.
 - 15.3.3 Comité des améliorations, maintien et transformations du parc immobilier.
 - 15.4 Rapport des commissaires parents.
 - 15.5 Rapport de la direction générale.
- 16. Période de questions du public.
- 17. Autre affaire.
- 18. Correspondance (1).
- 19. Dépôt de documents :
 - 19.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$.
 - 19.2 Plan d'engagement vers la réussite.
- 20. Questions et commentaires des commissaires.
- 21. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 1^{er}, DU 15 ET DU 22 MAI 2018

4.1 CC-2018-06-1819 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 1^{er}, DU 15 ET 22 MAI 2018

La commissaire Nathalie Dallaire propose que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} mai ainsi que des séances extraordinaires des 15 et 22 mai 2018 soient adoptés tels qu'expédiés par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, informe les membres que nous devons avoir 21 inscriptions pour un service de garde non déficitaire à l'école de l'Amitié à Notre-Dame-du-Laus. Étant donné qu'une classe pour la maternelle 4 ans sera ouverte à Notre-Dame-de-Pontmain, il y aura probablement d'autres inscriptions.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

Le point 13.1 est traité immédiatement.

13. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :

13.1 CC-2018-06-1820 : OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES 2018-2019

Description de la situation : Ce document vise à rendre public les objectifs, les principes et les critères de répartition des allocations allouées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) entre les établissements ainsi que les objectifs, principes et critères servant à déterminer le montant que la Commission scolaire conserve pour ses besoins et ceux de ses comités, tel que spécifié à l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*. Il précise l'encadrement général ainsi que les modalités que la Commission scolaire entend prendre pour s'acquitter de ses responsabilités en matière d'allocation des ressources, et ce, de façon équitable.

VU l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* qui oblige la Commission scolaire à répartir équitablement ses ressources financières et à rendre publics les objectifs de la répartition ainsi que les critères qui ont servi à déterminer les montants alloués;

VU la consultation du comité consultatif de gestion, conformément à l'article 183 de la *LIP*;

VU la consultation du comité de parents, conformément aux articles 193.1 et 275 de la *LIP*;

VU la consultation des conseils d'établissement, conformément à l'article 275 de la *LIP*;

VU la consultation du comité consultatif pour les EHDAA, conformément à l'article 187 de la *LIP*;

ATTENDU la recommandation du comité de répartition des ressources conformément à l'article 193.3 de la *LIP*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

D'ADOPTER les objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 CC-2018-06-1821 : NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

Description de la situation : La Commission scolaire est administrée par un conseil des commissaires. La *Loi sur l'instruction publique* oblige la Commission scolaire à instituer divers comités. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le conseil des commissaires peut instituer d'autres comités et y mandater des commissaires.

VU l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un comité consultatif de transport;

VU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un comité de gouvernance et d'éthique;

VU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un comité des ressources humaines;

VU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un comité de vérification;

ATTENDU QUE le fonctionnement de la Commission scolaire requiert la présence de commissaires sur différents comités;

ATTENDU QUE le président, M. Normand Bélanger, est d'office membre de tous les comités;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

QUE les commissaires suivants soient nommés sur les comités de la Commission scolaire :

<u>Comités</u>	<u>Nominations 2017-2018</u>	<u>Nominations 2018-2019</u>
Comité consultatif de transport*	Bélanger, Normand Gaudreau, Isabelle Parent, Marie-Hélène Thibault, Joanie	Président : Bélanger, Normand Commissaire : Gaudreau, Isabelle Commissaire : Parent, Marie-Hélène C-parent : Thibault, Joanie
Comité de vérification*	Bélanger, Normand Gauthier, Stéphane Dallaire, Nathalie	Président : Bélanger, Normand Commissaire : Gauthier, Stéphane Commissaire : Dallaire, Nathalie

	Thibault, Joanie	C-parent : Thibault, Joanie
Comité de gouvernance et d'éthique*	Bélanger, Normand Charbonneau, Pierre Jean, Claude Roussel, Nancy Sauriol, Katie	Président : Bélanger, Normand Commissaire : Charbonneau, Pierre Commissaire : Jean, Claude Commissaire : Roussel, Nancy C-parent : Sauriol, Katie
Comité des améliorations, maintien et transformations du parc immobilier	Bélanger, Normand Legault, Benoit-N. Roussel, Nancy Coutu, Chantal	Président : Bélanger, Normand Commissaire : Legault, Benoit-N. Commissaire : Roussel, Nancy C-parent : Coutu, Chantal
Comité des ressources humaines*	Bélanger, Normand Charbonneau, Pierre Jean, Claude Legault, Benoit-N. Dallaire, Nathalie (substitut)	Président : Bélanger, Normand Commissaire : Charbonneau, Pierre Commissaire : Jean, Claude Commissaire : Legault, Benoit-N. C-substitut : Dallaire, Nathalie
Comité d'évaluation de la direction générale	Bélanger, Normand Gauthier, Stéphane Parent, Marie-Hélène	Président : Bélanger, Normand Commissaire : Gauthier, Stéphane Commissaire : Parent, Marie-Hélène

* **Comité obligatoire selon la LIP requérant la présence de commissaires.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE JUIN 2018

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, informe les membres qu'une séance extraordinaire du conseil des commissaires doit avoir lieu pour l'adoption du budget 2018-2019. Elle propose que cette séance se tienne le 26 ou le 27 juin 2018 à compter de 19 h.

Suite aux échanges des membres, il est convenu de tenir cette séance le mercredi 27 juin 2018.

8. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE :

8.1 CONFIRMATION À DES POSTES DE PERSONNEL CADRE :

8.1.1 CC-2018-06-1822 : DIRECTION ADJOINTE : ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JOSEPH

Description de la situation : Monsieur Jean-François Pelletier occupe depuis le 16 août 2017 un poste de direction adjointe de l'École Polyvalente Saint-Joseph, mais doit être confirmé dans ce poste suite à une évaluation par son supérieur immédiat.

ATTENDU QUE le supérieur immédiat a procédé à l'évaluation de monsieur Jean-François Pelletier;

ATTENDU une évaluation positive du supérieur immédiat;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Jean

DE NOMMER monsieur Jean-François Pelletier au poste de directeur adjoint de l'École Polyvalente Saint-Joseph pour un terme indéfini.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.1.2 CC-2018-06-1823 : DIRECTION DU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DU TRANSPORT ET DES RÉSIDENCES

Description de la situation : Madame Jacinthe Fex occupe depuis le 25 octobre 2017 le poste de direction du Service du secrétariat général, du transport et des résidences, mais doit être confirmée dans ce poste suite à une évaluation par la direction générale.

ATTENDU QUE la direction générale a procédé à l'évaluation de madame Jacinthe Fex;

ATTENDU une évaluation positive de la direction générale;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nancy Roussel

DE NOMMER madame Jacinthe Fex au poste de directrice du Service du secrétariat général, du transport et des résidences pour un terme indéfini.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL CADRE

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, dépose le plan d'effectif du personnel cadre et mentionne les changements qui y ont été apportés.

8.3 CC-2018-06-1824 : NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE DES SERVICES DE L'ENSEIGNEMENT

Description de la situation : Un poste de coordonnateur ou coordonnatrice est vacant au Service des ressources éducatives suite à la nomination de sa détentrice à un autre poste de personnel cadre. Suite à l'affichage du concours C-02-17-18, le comité de sélection des gestionnaires s'est réuni

pour étudier les candidatures reçues afin de pourvoir le poste de coordonnateur ou coordonnatrice des services de l'enseignement.

ATTENDU QU'un poste de coordonnateur ou coordonnatrice est vacant au Service des ressources éducatives;

ATTENDU l'affichage du concours C-02-17-18;

ATTENDU QUE le comité de sélection des gestionnaires s'est réuni pour étudier les candidatures reçues afin de pourvoir le poste de coordonnateur ou coordonnatrice des services de l'enseignement;

ATTENDU la recommandation dudit comité;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Marie-Hélène Parent

D'OCTROYER le poste de coordonnatrice des services de l'enseignement à madame Nancy Côté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :

9.1 CC-2018-06-1825 : PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL PROFESSIONNEL

Description de la situation : Annuellement, les besoins au niveau des effectifs sont revus et modifiés, s'il y a lieu.

VU les différentes consultations effectuées, dont celles prévues aux clauses 5-6.03 et 5-6.04 des dispositions nationales de la convention collective;

ATTENDU QUE le plan d'effectif sera en vigueur pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Chantal Coutu

D'ADOPTER le plan d'effectif du personnel professionnel pour l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES :

10.1 CC-2018-06-1826 : ORGANISATION SCOLAIRE 2018-2019

Description de la situation : La Commission scolaire a l'obligation d'organiser elle-même le service d'éducation préscolaire, primaire et secondaire pour chaque personne qu'elle est tenue d'admettre. À cette fin, elle doit établir un réseau d'écoles, déterminer la vocation propre de chaque école, y inscrire les élèves et répartir entre ses écoles les ressources humaines, les ressources matérielles et les ressources financières.

VU l'article 209 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à organiser elle-même le service d'éducation préscolaire, primaire et secondaire pour chaque personne qu'elle est tenue d'admettre;

VU l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à déterminer les services éducatifs dispensés par chaque école;

VU les consultations effectuées auprès du comité des politiques pédagogiques, conformément à l'article 4-3.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

ATTENDU QUE l'organisation scolaire 2018-2019 a été présentée en séance de travail et qu'elle a reçu un accueil favorable;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'ADOPTER l'organisation scolaire 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

11.1 CC-2018-06-1827 : CALENDRIER SCOLAIRE 2018-2019 : CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES CHRIST-ROI

Description de la situation : Le calendrier scolaire des centres de formation désigne le tableau des jours de classe pendant l'année scolaire. Il doit respecter ce qui est prévu au régime pédagogique.

VU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* obligeant la Commission scolaire à établir un calendrier scolaire des centres;

VU les consultations effectuées auprès de l'organisme de consultation des enseignants, conformément à l'article 13-6.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2018-2019 du Centre d'éducation des adultes Christ-Roi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :

12.1 CC-2018-06-1828 : ÉCOLE DE L'AMITIÉ (854030) : INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT POUR L'EAU POTABLE

Description de la situation : Le projet consiste à prévenir la dégradation de la tuyauterie et conserver une bonne qualité de l'eau potable à l'école de l'Amitié de Notre-Dame-du-Laus par l'ajout de filtres au carbonate de calcium.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) doit déposer une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);

ATTENDU QUE la CSPN a procédé à l'émission d'un mandat auprès d'une firme (WSP Canada Inc.) spécialisée en caractérisation de l'eau potable;

ATTENDU QUE la CSPN doit remplir une déclaration en vertu de l'article 115.8 de la LQE;

ATTENDU QUE la CSPN doit se conformer aux normes du MDDELCC en lien avec la gestion de l'eau potable;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nancy Roussel

DE MANDATER M. Christian Dubé, ingénieur chargé de projet de la firme WSP Canada Inc., à titre de signataire pour une demande d'autorisation, en vertu de l'article 32 de la LQE, à transmettre au MDDELCC.

DE CONFIRMER l'engagement de la CSPN à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

DE MANDATER la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, à titre de signataire de la déclaration exigée en vertu de l'article 115.8 de la LQE.

DE S'ENGAGER À :

- Utiliser et à entretenir ces installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;

- Mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 CC-2018-06-1829 : LOCATION DE LOCAUX À REXFORÊT INC.

Description de la situation : Le bail entre la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) et Rexforêt Inc. (ci-après : Rexforêt) étant échu depuis le 31 mars 2018, il devient nécessaire de signer une nouvelle entente de location.

ATTENDU QUE le Centre Christ-Roi dispose d'espaces vacants permettant l'aménagement de locaux mis à la disposition de Rexforêt;

ATTENDU QU'un bail entre la CSPN et Rexforêt a été signé à cet effet le 1^{er} juillet 2013;

ATTENDU QUE ce bail avait une durée fixe, non renouvelable, se terminant le 31 mars 2018;

ATTENDU QU'il est de la volonté des parties de signer un nouveau bail pour une période de deux (2) ans et trois (3) mois, renouvelable pour une durée de deux (2) ans;

VU l'article 93 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulant que « toute entente du conseil d'établissement pour l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école doit être préalablement autorisée par la commission scolaire si l'entente est faite pour plus d'un an »;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'AUTORISER la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, à signer la nouvelle entente de location entre la CSPN et Rexforêt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 CC-2018-06-1830 : ÉCOLE DE NOTRE-DAME (854032) : GYMNASE

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) a obtenu un financement pour la construction d'un nouveau gymnase adjacent à l'école de Notre-Dame, à Notre-Dame-de-Pontmain. Étant donné qu'une partie de cette construction projetée empiète sur le terrain appartenant à la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain (ci-après «Municipalité»), il a été convenu de régulariser la situation en procédant à un échange de terrains. Par la même occasion, suite à l'information reçue par l'arpenteur-géomètre responsable du dossier, une servitude de passage doit être officialisée en faveur d'une propriété voisine, ainsi qu'une cession de droits en faveur de la Municipalité en ce qui concerne la rue Notre-Dame.

ATTENDU QUE la construction projetée empiète sur le lot 5 238 201 appartenant à la Municipalité, tel qu'il appert à un plan préparé par monsieur Normand Gobeil, arpenteur-géomètre, sa minute 3702;

ATTENDU QUE le terrain de tennis appartenant à la Municipalité est érigé sur le lot 5 238 194 appartenant à la CSPN;

ATTENDU QUE l'arpenteur-géomètre, M. Normand Gobeil, a informé la CSPN qu'une cession de droits en faveur de la Municipalité serait opportune en ce qui concerne une partie de la rue Notre-Dame, soit le lot 5 238 195;

ATTENDU QUE l'arpenteur-géomètre, M. Normand Gobeil, a fait remarquer l'absence de droit officiel de passage en faveur du lot voisin numéro 5 238 191, lequel se retrouve enclavé sans cette régularisation;

ATTENDU QU'il sera nécessaire de procéder dans un premier temps au cadastre, par un arpenteur-géomètre, des parcelles de lots devant faire l'objet d'un échange;

ATTENDU QUE cet acte d'échange, comprenant une cession de droits et une servitude de passage, doit être préparé et reçu devant notaire;

ATTENDU QU'une soumission a été obtenue auprès de M. Normand Gobeil, arpenteur-géomètre, pour ce qui concerne les opérations cadastrales, laquelle s'élève à la somme approximative de deux-mille dollars (2 000 \$), taxes et frais d'enregistrement non compris;

ATTENDU QU'une soumission a été obtenue auprès de M^{ce} Véronique Grenier, notaire, pour ce qui concerne l'acte notarié, laquelle soumission s'élève à la somme approximative de deux-mille dollars (2 000 \$), taxes et frais non compris;

ATTENDU QUE la Municipalité et la CSPN s'entendent pour partager les couts relatifs à l'arpentage et au contrat notarié dans une proportion de 50 % chacun;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

DE MANDATER M. Normand Gobeil, arpenteur-géomètre, pour procéder au cadastre des lots nécessaires à la préparation d'un acte d'échange entre la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et la CSPN, ainsi que la description technique d'une parcelle du lot 5 238 194 pour l'établissement d'une servitude de passage en faveur du lot 5 238 191.

D'AUTORISER le directeur des ressources matérielles, M. Hugo Charbonneau, à signer tous documents d'arpentage nécessaires à la finalité de ce dossier.

DE MANDATER M^{ce} Véronique Grenier, notaire, pour la préparation de l'acte d'échange comportant une cession de droits par la CSPN en faveur de la Municipalité sur le lot 5 238 195 ainsi qu'une servitude de passage en faveur du lot 5 238 191.

D'AUTORISER la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, à signer l'acte notarié et tous autres documents reliés à la transaction.

DE CONFIRMER le partage des coûts relatifs à l'arpentage et au contrat notarié dans une proportion de 50 % à la CSPN et 50 % à la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DU TRANSPORT ET DES RÉSIDENCES :

14.1 CC-2018-06-1831 : DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT POUR UN MOTIF RELIGIEUX

Description de la situation : L'article 17 de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes* (ci-après désignée : Loi) prévoit la désignation d'un répondant en matière d'accommodement.

ATTENDU QUE les articles 11, 13 et 14 de la Loi entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2018;

ATTENDU QUE l'article 17 de la Loi, en vigueur depuis le 18 octobre 2017, stipule qu'«Il appartient à la personne qui exerce la plus haute autorité administrative sur les membres du personnel visés aux chapitres II et III de prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues. À cette fin, elle doit notamment désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement.»;

ATTENDU QUE le 2^e alinéa de l'article 17 de la Loi stipule que le répondant a pour fonctions de conseiller la plus haute autorité administrative ainsi que les membres du personnel de l'organisme en matière d'accommodement et de leur formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Chantal Coutu

DE DÉSIGNER la personne occupant le poste de secrétaire général(e) à titre de répondant en matière d'accommodement pour un motif religieux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. INFORMATION :

15.1 Rapport de la présidence

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

15.2 Rapport du comité exécutif

Le procès-verbal du comité exécutif ayant eu lieu le 15 mai 2018 est déposé.

15.3 Rapports de délégation ou de représentation :

15.3.1 Comité de vérification

Le compte rendu du comité de vérification ayant eu lieu le 29 mai 2018 est déposé.

CC-2018-06-1832 : RÉPARTITION DU SURPLUS PROVENANT DE L'ABSENTÉISME AUX COMITÉS ET SÉANCES DES COMMISSAIRES

Les membres discutent du point 7 de la rencontre du comité de vérification afin de déterminer la répartition du surplus provenant de l'absentéisme aux comités et séances des commissaires ainsi que son utilisation.

ATTENDU les différentes propositions de répartition du surplus provenant de l'absentéisme aux comités et séances des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

DE REMETTRE 50 % du surplus pour l'achat de livres pour les garçons du 2^e cycle du primaire. L'autre 50 % est réparti entre les commissaires au prorata des présences aux différentes rencontres.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Pour : 9.
Contre : 2.

15.3.2 Comité consultatif des services aux E.H.D.A.A.

La commissaire parent Chantal Coutu résume le compte rendu de la rencontre du comité consultatif des services aux E.H.D.A.A. ayant eu lieu le 11 avril 2018.

15.3.3 Comité des améliorations, maintien et transformations du parc immobilier

Le compte rendu du comité des améliorations, maintien et transformations du parc immobilier ayant eu lieu le 8 mai 2018 est déposé. Le président, M. Normand Bélanger, fait un résumé de la rencontre.

15.4 Rapport des commissaires parents

La présidente du comité de parents, M^{me} Joanie Thibault, résume la rencontre ayant eu lieu le 28 mai 2018.

15.5 Rapport de la direction générale

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente son rapport.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

17. AUTRE AFFAIRE

Projet Grande Récompense

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, informe les membres que les élèves de l'École du Méandre ont accumulé le plus de cubes énergies et iront à Montréal à titre de récompense. Présentement, l'école est à la recherche de 35 bénévoles.

18. CORRESPONDANCE (1)

Dépôt de la correspondance reçue.

19. DÉPÔT DE DOCUMENT :

19.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$

La liste des chèques de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 avril au 15 mai 2018 est déposée.

19.2 Plan d'engagement vers la réussite

La nouvelle mise en forme du plan d'engagement vers la réussite est présentée aux commissaires. Cette version a été acheminée au ministre.

20. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Le président, M. Normand Bélanger, informe les membres sur le projet de loi 185 concernant le report des élections scolaires. S'il est adopté, le vote électronique est à prévoir. M. Bélanger souhaite être informé s'il y a des membres qui ne désirent pas poursuivre leur mandat. Il n'y aura pas d'élection partielle, mais on veut tout de même prévoir le remplacement.

La commissaire parent Joanie Thibault se questionne s'il est favorable à l'éducation et la diplomation de scolariser un élève à la demi-journée seulement.

21. CC-2018-06-1833 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance à 21 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Jacinthe Fex, secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mercredi 27 juin 2018, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger et les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Isabelle Gaudreau, Claude Jean, Benoit-N. Legault, Marie-Hélène Parent et Nancy Roussel ainsi que la commissaire parent pour les E.H.D.A.A. Chantal Coutu, la commissaire parent pour le secondaire Katie Sauriol et la commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault.

Est absent le commissaire Stéphane Gauthier.

Sont également présentes la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, la directrice du Service des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux, et la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h.

Le président s'assure que la procédure de convocation a été respectée tel que requis par la Loi, notamment que cet avis a été transmis à tous les membres du conseil.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2018-06-1834 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Joanie Thibault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Période de questions du public.
5. Sujet relatif à la Direction générale :
 - 5.1 Politique de gestion des gestionnaires : modifications.
6. Sujets relatifs au Service des ressources financières :
 - 6.1 Budget 2018-2019.
 - 6.2 Budget des écoles et des centres 2018-2019.
 - 6.3 Politique de rémunération des commissaires.
 - 6.4 Méthode de calcul : rémunération des commissaires.
7. Information :
 - 7.1 Rapports de délégation ou de représentation :
 - 7.1.1 Comité des ressources humaines des rencontres suivantes :
 - 14 août 2017.
 - 31 août 2017.

3 avril 2018.

4 avril 2018.

5 juin 2018.

8. Période de questions du public.
9. Autre affaire :
 - 9.1 Directive ministérielle relativement à la gratuité des services scolaires.
10. Dépôt de documents :
 - 10.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$.
11. Questions et commentaires des commissaires.
12. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, informe les membres sur les sujets suivants :

- Il y aura un service de garde à l'école de l'Amitié à Notre-Dame-du-Laus;
- Répartition du surplus des commissaires : la bibliothécaire confirme que les livres seront achetés dans les délais;
- Maternelle 4 ans : deux nouveaux groupes seront formés; un à Nomingue et un à Kiamika;
- Les inscriptions sont possibles en tout temps au Centre Christ-Roi.

Le commissaire Benoit-N. Legault se joint à la rencontre, il est 19 h 13.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

5. SUJET RELATIF À LA DIRECTION GÉNÉRALE :

5.1 CC-2018-06-1835 : POLITIQUE DE GESTION DES GESTIONNAIRES : MODIFICATIONS

Description de la situation : Certains éléments de la *Politique de gestion des gestionnaires* devaient être précisés afin d'en favoriser une compréhension commune. Le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal* oblige la Commission scolaire de se doter d'une politique de gestion de ses administrateurs qui porte notamment sur la consultation et la participation, l'organisation administrative, la définition des fonctions et les critères d'admissibilité, le classement, l'emploi et les bénéfices de l'emploi, le versement du traitement, la politique locale de développement des administrateurs et sur un mécanisme de recours relatif à tout problème survenu entre un administrateur et une commission scolaire quant à l'application et l'interprétation de la politique de gestion ou quant à une mesure disciplinaire, autre qu'une suspension sans traitement.

VU l'article 191 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal relatifs à la politique de gestion*;

ATTENDU la consultation de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), section Pierre-Neveu et de l'Association des directions d'établissement d'enseignement des Laurentides (ADEL), section Pierre-Neveu;

ATTENDU certains changements apportés aux différents chapitres de la *Politique de gestion des gestionnaires*;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ADOPTER la *Politique de gestion des gestionnaires DG-2018-04*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJETS RELATIFS AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :

6.1 CC-2018-06-1836 : BUDGET 2018-2019

Description de la situation : La Commission scolaire doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire suivante.

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire Pierre-Neveu doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2018-2019;

ATTENDU QUE ce budget prévoit l'équilibre budgétaire;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 4 423 042 410 \$ en date du 1^{er} mai 2018 en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 3 871 143 \$, en date du 1^{er} mai 2018, a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 56 732 546 \$, et;
- Un nombre de 27 740 immeubles imposables de plus de 25 000 \$;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Chantal Coutu

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette de la Commission scolaire Pierre-Neveu pour l'année 2018-2019 prévoyant des revenus de 73 362 392 \$ et des dépenses de 73 362 392 \$, soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

DE MANDATER la direction générale de s'assurer de la conformité des subventions pour l'année scolaire 2018-2019 à toute réglementation gouvernementale et, le cas échéant, de procéder aux ajustements nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CC-2018-06-1837 : BUDGET DES ÉCOLES ET DES CENTRES 2018-2019

Description de la situation : La Commission scolaire doit approuver le budget de ses écoles et de ses centres.

VU les articles 95 et 110.4 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement des écoles et des centres adopte le budget annuel de l'établissement proposé par la direction;

VU l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire approuve le budget des écoles et des centres;

ATTENDU QUE chaque conseil d'établissement a adopté le budget de l'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'APPROUVER le budget 2018-2019 des écoles et des centres totalisant 17 645 151 \$ ci-après identifié :

École de la Lièvre-Sud	232 119 \$
École du Méandre (primaire et secondaire)	585 494 \$
École des Trois Sentiers	307 398 \$
École aux Quatre Vents	538 942 \$
École du Val-des-Lacs	243 871 \$
École Jean-XXIII	343 901 \$
École Saint-Eugène	281 593 \$
École de la Madone et de la Carrière	340 986 \$
École de Ferme-Neuve et des Rivières	412 935 \$
École Polyvalente Saint-Joseph	<u>1 507 458 \$</u>
Sous-total :	4 794 697 \$
Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier	10 448 570 \$
Centre d'éducation des adultes Christ-Roi	<u>2 401 884 \$</u>
TOTAL	<u>17 645 151 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 CC-2018-06-1838 : POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

Description de la situation : La *Politique de rémunération des commissaires* a été révisée par les membres du comité de vérification.

VU l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* qui habilite le conseil des commissaires à fixer la rémunération qui peut être versée à ses membres pour les services qu'ils rendent à la Commission scolaire;

VU l'adoption du décret par le Conseil des ministres le 13 juin 2018 qui détermine les montants annuels maximums de la rémunération pouvant être versés à l'ensemble des membres du conseil des commissaires d'une commission scolaire;

VU l'entrée en vigueur de ce décret fixée au 4 juillet 2018;

ATTENDU le besoin d'actualiser la *Politique de rémunération des commissaires*;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'ADOPTER la *Politique de rémunération des commissaires* CC-2018-01 avec la modification suivante :

Article 4.3 : Trois présences seront allouées pour une durée de 121 minutes à 180 minutes et une demi-présence additionnelle sera considérée pour chaque tranche de 60 minutes supplémentaires, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 CC-2018-06-1839 : MÉTHODE DE CALCUL : RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

Description de la situation : L'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* habilite le conseil des commissaires à fixer la rémunération qui peut être versée à ses membres pour les services qu'ils rendent à la Commission scolaire dans le respect du décret adopté le 13 juin 2018 par le Conseil des ministres. Décret qui sera en vigueur le 4 juillet 2018.

VU l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* qui habilite le conseil des commissaires à fixer la rémunération qui peut être versée à ses membres pour les services qu'ils rendent à la Commission scolaire;

VU le décret adopté par le Conseil des ministres le 13 juin 2018 et son entrée en vigueur fixée au 4 juillet 2018. Décret qui détermine les montants annuels maximums de la rémunération pouvant être versés à l'ensemble des membres du conseil des commissaires d'une commission scolaire;

VU la *Politique de rémunération des commissaires*;

ATTENDU QUE la *Méthode de calcul : rémunération des commissaires* a été établie en tenant compte de la *Politique de rémunération des commissaires*;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ADOPTER la *Méthode de calcul : rémunération des commissaires* 2018-2019 telle que présentée par la directrice du Service des ressources financières.

DE MANDATER la directrice du Service des ressources financières à apporter les ajustements salariaux en conformité avec le décret qui sera en vigueur le 4 juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. INFORMATION :

7.1 Rapports de délégation ou de représentation :

7.1.1 Comité des ressources humaines :

Les comptes rendus des rencontres du comité des ressources humaines sont déposés pour les dates suivantes : 14 et 31 août 2017, 3 et 4 avril 2018 ainsi que 5 juin 2018.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

9. AUTRE AFFAIRE

9.1 Directive ministérielle relativement à la gratuité des services scolaires

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, résume la directive.

10. DÉPÔT DE DOCUMENT :

10.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$

La liste des chèques de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 mai au 15 juin 2018 est déposée.

11. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Il n'y a aucune question ni aucun commentaire des commissaires.

12. CC-2018-06-1840 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance à 20 h 29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Jacinthe Fex, secrétaire générale